

Juin 1953
MONTREAL

Relations

LA TERRE QUI SAUVE

Alexandre DUGRÉ

L'OBSCÉNITÉ N'A PAS DE DROIT

Marie-Joseph d'ANJOU

LES RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION SIROIS
ET LES ACCORDS FISCAUX

Paul GÉRIN-LAJOIE

LA CORPORATION DES INSTITUTEURS

Albert GERVAIS

PRÉPARATION AU MARIAGE

Louise-M. LEMONDE

MEXIQUE: PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ■ LES NÉO-CANADIENS
ET LEUR GALA D'AVRIL ■ « LA CUISINE DES ANGES »

S O M M A I R E

JUIN 1953

Éditoriaux 145

LE PÉRIL ALCOOLIQUE. — LES CHÈQUES BILINGUES.

Articles

L'OBSCÉNITÉ N'A PAS
DE DROIT Marie-Joseph D'ANJOU 146

LES RECOMMANDATIONS DE LA
COMMISSION SIROIS ET LES
ACCORDS FISCAUX Paul GÉRIN-LAJOIE 149

LA CORPORATION DES
INSTITUTEURS Albert GERVAIS 152

LA TERRE QUI SAUVE Alexandre DUGRÉ 155

Commentaires 158

Des comités de citoyens contre le crime organisé. —
Statistiques agricoles. — « Histoire du Canada fran-
çais ». — Le Conseil de la Vie française et les chèques
bilingues. — La grève de Louiseville.

Au fil du mois 160

Paix ! Paix ! — « Un incorrigible espérant ». — La doc-
trine sociale de l'Église. — Cours d'été 1953 à Laval.
— Divers pourquoï.

Articles

PRÉPARATION AU MARIAGE Louise-M. LEMONDE 162
POUR PROTÉGER NOS ENFANTS. Émile GERVAIS 163
LES NÉO-CANADIENS ET LEUR

GALA D'AVRIL J.-Louis LAVOIE 164
« LA CUISINE DES ANGES » Paul-Émile RACICOT 164

MEXIQUE: PROBLÈMES ÉCONO-
MIQUES ET SOCIAUX. Joseph-H. LEDIT 165

Correspondance 167

Sur un article du R. P. Alexandre Dugré.

Les livres 169

Méditation sur l'Église Richard ARÈS

La Virginité chrétienne Luigi D'APOLLONIA

L'Histoire de Dieu Marie-Joseph D'ANJOU

Le Plaisir sanctifié Joseph-P. ARCHAMBAULT

Le Monde en création Jean RACETTE

Homme, où vas-tu ? Arsène CHAMPAGNE

Ton corps et toi Robert PICARD

Too Many of Us ? Robert-J. BALLON

Analyse de l'Exploitation Émile BOUVIER

Canada Richard ARÈS

Le Diocèse des Trois-Rivières Alexandre DUGRÉ

L'Histoire sainte

Sang des Martyrs

Les Nouvelles Aventures de Corentin } R. A.

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Arthur RIENDEAU

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA

Tél.: VEndôme 2541

Relations

XIII^e année, N^o 150

Montréal

Juin 1953

É D I T O R I A U X

Le péril alcoolique

ATTENDRONS-NOUS, pour avouer notre mal et y porter remède, que la situation soit désespérée? « Demain, il sera trop tard. » Car, demain, c'est la jeunesse d'aujourd'hui qui devra opérer les redressements sauveurs, et elle risque de devenir, si nous ne faisons rien pour la défendre contre elle-même, une classe d'adultes dégénérés, abrutis par l'intempérance et ses tristes séquelles.

Veut-on des exemples? « Les maires du comté de Champlain ont demandé au procureur général et au député de Champlain... d'employer tous les moyens possibles pour protéger notre jeunesse rongée par l'alcoolisation organisée et commercialisée illégalement »; car « il y a une véritable conspiration pour alcooliser la jeunesse des deux sexes, dans le but d'augmenter la clientèle pour l'avenir;... il y a un grand nombre de trafiquants illégaux qui semblent se moquer des lois régissant le commerce des boissons alcooliques, et... ces vendeurs clandestins font voir au public qu'ils ont la tolérance et la protection des plus hautes autorités civiles du comté, moyennant ristourne » (lire *le Devoir*, samedi 25 avril 1953, p. 10).

Récemment, un cabaret malfamé, d'où les clients sortent éméchés à six et sept heures presque tous les samedis matin, avait le culot d'annoncer aux adolescentes d'une école avoisinante qu'il leur offrait un repas du midi pour la somme de soixante sous. Dans une classe de rhétoriciens d'un collège de la province, une enquête a révélé que les collégiens boivent plus qu'ils ne fument et qu'ils fréquentent presque tous, en compagnie de jeunes filles, *grills* et cafés où ils gaspillent plusieurs dollars chaque semaine. Et l'enquêteur constatait que les mêmes garçons se désintéressent à peu près complètement de la culture extra-scolaire, ne lisant pas autre chose que magazines et livres de poche (dont on connaît l'élément « culturel »). Le cinéma pour « parfaire » leur formation... L'élite de demain!

Comment voulez-vous qu'il en soit autrement? Trop de parents ne donnent-ils pas l'exemple? On en

connaît qui, pour fêter les dix-huit ans de leur fils ou de leur fille, installent un bar au sous-sol de leur maison. Quant aux autorités civiles... Il serait intéressant de savoir ce qu'elles ont répondu à la requête des électeurs du comté de Champlain. On cherche, en tout cas, le résultat produit par la pétition qui, soumise au premier ministre du Québec par un représentant officiel de l'autorité religieuse, réclamait, au nom d'un million de citoyens, l'application rigoureuse de la loi relative à la vente des boissons alcooliques. Ce peuple n'est peut-être pas celui dont se préoccupe notre gouvernement; ce doit être le troupeau qui, en 1950, a versé aux magasins de notre régie provinciale des alcools, pour se procurer de la boisson, la jolie somme de \$120,475,061 (chiffres officiels).

L'Église s'émeut d'un pareil gaspillage de ressources humaines. En France, l'Assemblée générale de l'épiscopat a lancé un douloureux appel (voir *Relations*, mai 1953, p. 128). Aux États-Unis, le problème de l'alcoolisme passe pour le plus grave de ceux qui affectent le pays, plus grave que la guerre. Pour le Canada français, la voix la plus autorisée, la plus éloquente, celle de S. Ém. le cardinal Léger, s'est élevée avec force et maintes fois ces derniers temps. Seuls, les sourds volontaires ne l'auront pas entendue. Parlant de sa ville, l'archevêque de Montréal a déclaré: « L'alcool règne en maître dans certains quartiers de notre ville. Les débits de boissons sont trop souvent, hélas! des écoles de crimes, de débauches, de luxure, de blasphèmes et d'impiété. » C'est au sortir de débits de boissons, rappelle Son Éminence, que tel père a massacré ses quatre enfants, que deux adolescents ont tué leur père, que des jeunes filles roulent dans la honte et que tant de jeunes gens commettent des délits.

Et le cardinal fait aux chrétiens de son diocèse un devoir de réagir. « Ce n'est pas en manifestant sa surprise et son horreur devant les crimes commis par des hommes ivres que la conscience chrétienne se manifeste, mais bien en cherchant les moyens de faire disparaître la cause de ces orgies sanglantes... Demeurer indifférent devant le problème social que pose l'alcool,

...c'est tout simplement avouer qu'on a perdu le sens de ses responsabilités d'homme et de chrétien. »

Lecteurs qui venez de parcourir ces lignes, que faites-vous pour vous acquitter du devoir qu'elles vous marquent ?

Les chèques bilingues

LE DERNIER RECENSEMENT donne au Canada 4,319,167 personnes d'origine française sur une population totale de 14,009,429. Voici comment se répartit cette population de plus de quatre millions:

Québec.....	3,327,128
Ontario.....	477,677
Nouveau-Brunswick.....	197,631
Nouvelle-Écosse.....	73,760
Manitoba.....	66,020
Alberta.....	56,185
Saskatchewan.....	51,930
Colombie-Britannique.....	41,919
Ile-du-Prince-Édouard.....	15,477
Terre-Neuve.....	9,841
Territoires du Nord-Ouest.....	954
Yukon.....	645

Le fait français est tellement indiscutable, de l'est à l'ouest du Canada; il s'enracine dans un passé tellement ancien et fécond; il eut une telle importance quand les deux principaux groupes ethniques s'entendirent, en 1867, pour former la Confédération qu'on reste toujours éberlué devant les accrocs que subit encore le principe du bilinguisme canadien. Non seulement devant ces accrocs, mais aussi devant la vigilance constante qui s'impose pour qu'un principe aussi clair soit appliqué où il doit l'être. Les réclamations visant à obtenir des chèques bilingues constituent un épisode nouveau, mais non original, d'une histoire que les Canadiens français connaissent, hélas! trop bien.

Le Conseil de la Vie française a eu la bonne idée de conserver sur un disque — avec côté français et côté anglais — la substance du mémoire que des délégués des Maritimes, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest ont présenté au ministre des Finances, M. Abbott. (On en trouvera le texte à la p. 159 du présent numéro.) M. Abbott a très bien reçu la délégation. Sa décision de confiner d'abord les chèques bilingues à la province de Québec n'a pas été accueillie favorablement, et avec raison, par la presse. C'est une autre application du détestable principe de la « réserve québécoise ». Les délégués sont convaincus que M. Abbott songe à faire davantage, tout comme ils ne doutent pas des sentiments de M. Saint-Laurent, qui a déjà beaucoup contribué à fortifier le bilinguisme dans l'administration fédérale. Mais le renvoi à plus tard de la généralisation des chèques bilingues dans tout le Canada apparaît comme un acte de timidité exagérée. L'opposition conservatrice ne commettra jamais l'imprudence de combattre cette mesure à la veille d'une élection générale, où l'appui du Canada français est d'une extrême importance. Quant aux journaux anglo-canadiens, il est plus que probable que la très grande majorité d'entre eux approuveraient une décision qui, en somme, ne ferait qu'ajouter les chèques à la monnaie et aux timbres-poste déjà bilingues. « Le chèque bilingue, non seulement dans le Québec, mais partout au pays, est un de ces faits que réclame le peuple du Canada », affirme la dernière phrase du mémoire enregistré sur disque. L'expression peut paraître un peu forte au premier abord. Elle est, croyons-nous, substantiellement vraie. S'il y a de l'opposition, elle viendra d'une minorité qui ne peut influencer profondément ni l'opinion publique ni les électeurs.

Le gouvernement ne courrait pas de risque en généralisant les chèques bilingues. Et il poserait un acte d'équité et de sage politique.

L'OBSCÉNITÉ N'A PAS DE DROIT

Marie-Joseph d'ANJOU, S. J.

L'OBSCÉNITÉ existe, puisque partout les honnêtes gens la dénoncent dans les publications et les spectacles, et que des criminels attribuent à son influence certains délits qu'ils ont commis. Depuis nombre d'années, l'Action catholique mène campagne contre ce fléau. Maintes fois, S. Ém. le cardinal Léger a pressé les chrétiens de lutter contre la corruption que répandent les imprimés. Le 13 avril dernier, au nom de l'épiscopat canadien, il adressait un mémoire aux autorités fédérales, priant le Comité sénatorial d'enquête sur la pornographie de mieux défendre « les parents... contre les fournisseurs de malpropreté ».

I. — LE PROBLÈME

Un espoir grandit, l'an dernier, lorsqu'on apprit qu'un comité sénatorial avait été créé, à Ottawa, pour enquêter sur le sujet et proposer les mesures nécessaires. L'enquête eut lieu; des gens et des groupements de tous les coins du pays ont présenté des mémoires. Certaines divergences d'opinion devaient normalement se manifester, vu le caractère cosmopolite du Canada et la diversité des religions qu'on y pratique. Mais on pouvait croire qu'une décision serait prise en haut lieu, qui aiderait à la solution du problème.

Or le ministre de la Justice, l'hon. Stuart Garson, a déclaré que la loi actuelle est suffisante, qu'il appartient aux provinces et aux municipalités de mieux l'appliquer, et surtout aux citoyens eux-mêmes d'exercer une plus stricte vigilance sur les publications qui circulent parmi eux. On a l'impression d'une démission.

Le problème est précisément celui-ci: une portion considérable du peuple — dans tous les milieux — ou bien recherche ou bien tolère un genre de publications et de spectacles qui déchaînent les pires instincts, au point que l'intérêt général, même purement social et économique, en devient menacé. On a dès lors la conviction qu'un lien existe entre certains crimes (vols, meurtres, violences passionnelles) et la diffusion de feuilles à sensation, d'imprimés obscènes. Les gens éclairés en appellent aux représentants et aux défenseurs de l'ordre. Ils réclament ou bien un texte de loi plus précis ou plus sévère, qui permette aux hommes de loi d'instituer efficacement des causes contre les exploiters de la sauvagerie humaine, ou bien une censure qui tarisse à sa source l'influence ruineuse des publications et des spectacles répréhensibles.

Et voici qu'on nous répond:

a) la loi actuelle suffit — quand tout le monde sait, par expérience, combien il est facile de la rendre inopérante;

b) les autorités provinciales et municipales devraient intervenir — quand on sait à quel point elles se désintéressent trop souvent de la moralité publique;

c) c'est au peuple à réagir, c'est aux honnêtes gens à se montrer plus vigilants, à dénoncer la corruption et à réclamer des châtiments exemplaires pour les coupables — quand on sait 1° qu'il s'agit justement de protéger le peuple contre lui-même: contre ses complicités ou sa paresse; 2° quels risques personnels courent les rares citoyens assez hardis pour s'attaquer au vice commercialisé; 3° à quelles déceptions ont abouti les efforts entrepris naguère pour défendre malgré elle une société anémiée par la saleté morale qui l'envahit; 4° enfin, quel argent fou on gaspille à tenter vainement d'accomplir la besogne de ceux qu'on paie déjà pour préserver la dignité du climat social.

On patauge en pleine contradiction. Contradiction aggravée par les divisions du monde religieux et cultivé dès qu'il s'agit de censure légale. Des citoyens, qui se disent honnêtes et chrétiens (protestants et catholiques), répugnent à toute censure, sous prétexte qu'on n'impose pas le bien à l'homme libre; d'autres, qui se croient cultivés, rejettent la censure au nom de l'art. Comment sortir de ce borborygme ?

II. — PRINCIPES D'UNE SOLUTION

Essayons de formuler les principes qui pourraient servir de base à l'élaboration d'une solution.

1. Ce qui est contraire à la morale naturelle et chrétienne n'a pas de droit dans un État chrétien. C'est le

devoir premier de toute autorité civile — fédérale, provinciale, municipale — d'organiser et de conduire la communauté humaine de manière à favoriser le bien commun, qui est *moral d'abord* (connaissance et pratique de la vertu: justice surtout et charité), puis à écarter ce qui ruine ou compromet ce bien commun moral (voir *Relations*, juill. 1952, p. 176). Toute la vie économique, sociale et politique, par conséquent, n'a de sens qu'en fonction de ce bien commun, qui dépasse les intérêts matériels de tel individu ou de tel groupe, l'ambition sociale ou politique de tel mouvement ou de tel parti. Ne pas reconnaître ce principe premier, c'est se rendre incapable de formuler, de penser même une solution au problème qui nous occupe, puisque l'obscénité est un problème moral.

2. La question de l'obscénité publique relève de la morale, non de la jurisprudence seule, encore moins de considérations purement économiques, sociales, culturelles ou politiques. Sans doute, la plupart des honnêtes gens s'alarment à la vue des ravages causés par l'obscénité, qu'ils considèrent comme une menace dirigée soit contre la vie des citoyens, soit contre l'intégrité de leur corps, soit contre ce qu'ils appellent leur dignité. Point de vue qui ne manque pas de justesse, puisqu'il part des faits. Mais sur quels principes, après cela, fonder une action qui viserait à remédier au désordre résultant de l'obscénité? Et comment déterminer que telle ou telle publication, tel ou tel spectacle constituent un danger pour la vie, pour l'intégrité corporelle ou pour la dignité des citoyens?

Les mercantis, qui s'y entendent en « petit commerce », protestent qu'ils ont le droit de vivre, eux aussi, et qu'ils ne forcent personne à s'approvisionner chez eux de produits faisandés. Les blasés ou les cyniques veulent qu'on laisse à chacun le soin de choisir ses divertissements, les « nourritures terrestres » de son esprit et de ses sens. Les idolâtres de la liberté invoquent le respect de l'autonomie morale de la personne humaine; les artistes exaltent la « pureté » des formes et la « sincérité » de représentations dégagées de tout camouflage. Des chrétiens « libres de préjugés » (qu'ils disent) écrivent qu'il y a moins de « crime » et plus de « vertu » dans l'exhibition « franche » d'une danseuse nudiste que chez les censeurs qui, en la condamnant, trahissent leur hypocrisie et leurs secrètes passions. Des hommes de loi avouent leur impuissance à déterminer ce qui est obscène et ce qui ne l'est pas (voir *Relations*, nov. 1951, p. 299). Vouloir contenter tout ce monde? Utopie et perte de temps. Et le mal continue à proliférer, sapant la sécurité morale du pays.

D'ailleurs, ce n'est pas de commerce, de littérature ou d'art qu'il s'agit, mais de morale. De toute évidence, la notion d'obscénité relève directement de la morale. Il est inadmissible, par conséquent, qu'on se déclare incapable d'élaborer une définition apte je ne dis pas à rallier tous les esprits (il se trouvera toujours des gens pour accommoder la moralité à leurs intérêts, voire à

leurs caprices ou à leurs préjugés), mais à fonder une action efficace sur le plan juridique et sur le plan social. Après tout, l'obscénité pose un problème de moralité sexuelle dont les données ne devraient pas paraître si difficiles à élucider, puisque le sexe appartient à la nature même de l'homme et que Dieu en a réglé l'exercice par deux commandements, le sixième et le neuvième, et par les précisions que son Fils a fournies dans l'Évangile et que son Apôtre a exposées dans ses épîtres. Phénomène étonnant, donc, et même scandaleux que des chrétiens, instruits par vingt siècles de philosophie et de théologie chrétiennes, n'arrivent ni à définir ce qui, dans la vie publique, est contraire au sixième et au neuvième commandement de Dieu, ni à rédiger sur ce point un texte de loi muni de « dents », ni à former des juristes experts à l'interpréter.

3. La définition de l'obscénité, nous l'avons déjà offerte ici même (juill. 1952, p. 179) en citant l'un des meilleurs théologiens des États-Unis, le R. P. Gerald Kelly, S. J. (*Jeunesse moderne et Chasteté*, Montréal, Éditions Bellarmin, p. 111). Sans doute, on la comprend mieux quand on la situe dans le contexte de l'auteur. Il ne la présente qu'après avoir étudié le problème sexuel sous tous ses aspects (biologique, psychologique, social, moral) et expliqué les principes de morale naturelle et divine sur lesquels se fonde sa définition. Qu'on se reporte à son texte (ou aux articles que nous avons publiés ici sur la dignité naturelle et surnaturelle de la sexualité, *Relations*, janv. et févr. 1952, pp. 8, 35). Liant, comme il convient, la notion d'obscénité à celle d'occasion de péché, le P. Kelly commence par dire:

Il y a... des choses qui sont communément et pratiquement pour tous des occasions prochaines de péché. Par exemple, les représentations de burlesque moderne sont conçues et exécutées de façon tellement provocante au point de vue sexuel qu'elles constituent pour tout le monde, ou à peu près, une occasion prochaine de péché. En fait, l'obscénité réelle est de façon générale un danger prochain de péché.

C'est alors qu'il définit l'obscénité.

Le mot *obscénité* s'emploie souvent dans un sens assez large et vague; mais pour le moraliste, c'est un mot technique au sens précis. On le comprendra mieux par des exemples auxquels il s'applique, comme la littérature obscène et les productions théâtrales. Pour que ces choses-là soient obscènes, deux conditions sont requises:

- a) que leur thème ou leur contenu soit impur ou de nature à exciter la passion sexuelle; et
- b) que dans la manière de les présenter l'impureté ou la passion sexuelle y prennent un attrait séduisant.

Puis il apporte des exemples illustrant sa définition:

L'adultère, par exemple, est un péché d'impureté; si donc un livre ou une pièce, non seulement porte sur ce sujet, mais le peint sous des couleurs attrayantes, ce livre, cette pièce est obscène. De même la nudité excessive et surtout le fait pour une femme de se dévêtir en présence d'un homme sont communément reconnus comme des stimulants violents de la passion sexuelle. Lorsque, par conséquent, on s'applique ostensiblement à mettre en vedette des provocations de ce genre, comme c'est le cas dans presque tous les spectacles burlesques modernes, il faut dire qu'on est en pleine obscénité.

Est-ce assez clair? Qu'a-t-on besoin de discuter? Est-ce qu'on admet, oui ou non, la morale naturelle et chrétienne? Préférerait-on le paganisme ou la barbarie?

4. Dira-t-on qu'il n'y a pas moyen de rédiger un texte de loi à partir de cette définition morale? Allons donc! Le texte est tout rédigé, ou presque; qu'on lui donne une tournure juridique et qu'on l'applique aux délits à réprimer. C'est bien ce que pensent les évêques du Canada:

A notre avis, le terme « obscène » se prête facilement à une définition juridique convenable qui puisse faciliter sérieusement la suppression d'imprimés malsains qu'on cherche à faire passer pour des revues sérieuses, médicales, artistiques ou d'éducation sexuelle. (Mémoire du 13 avril.)

L'article 207 de notre code criminel à la rigueur pourrait suffire; mais il faudrait: a) avoir défini l'obscénité par un texte clair ou par une jurisprudence moins inepte que celle à laquelle on nous réfère; b) supprimer les mots « sciemment et sans justification ni excuse légitime », qui compromettent l'efficacité de la loi (voir le mémoire présenté par M^e J.-Victor Cartier à la Commission sénatoriale d'enquête, *Notre Temps*, 7 mars 1952, p. 6); c) enfin, former des hommes de loi pour qui le délit sexuel représente non pas une matière à plaisanterie, mais la profanation d'un sacrement. Le mémoire des évêques canadiens propose de plus:

L'adjonction au code criminel d'un nouvel article aux termes duquel serait passible d'amende ou d'emprisonnement, ou des deux à la fois, celui qui, d'une façon ou d'une autre, transporterait, à des fins de vente ou de distribution, tout imprimé ou écrit obscène.

Voici donc, selon nous, de quelles vérités la refonte de l'article de notre code criminel devrait s'inspirer.

1° Le sexe est, de soi et pour tout le monde, une réalité sacrée; à plus forte raison pour les chrétiens, le Christ ayant fait du mariage (de l'union des sexes) un signe sensible de la grâce, un moyen efficace de sanctification.

2° L'exercice ou la mise en œuvre de la fonction sexuelle n'est légitime que dans le mariage. Seuls, par conséquent, ont le droit de susciter les activités propres au dynamisme sexuel (conjugal, procréateur) l'homme et la femme qui sont les époux l'un de l'autre. Privilège sacré de l'amour conjugal, dont on ne conçoit pas, en pays civilisé, qu'il serve de pâture à la curiosité publique. C'est pourquoi tout ce qui publiquement — écrits ou paroles, images, spectacles ou gestes — est de nature à provoquer la mise en œuvre de la fonction conjugale (ce qui est strictement réservé à la vie intime des époux) constitue une profanation du sexe. Pareille profanation, tolérée publiquement, sabote le principe même de l'ordre social, puisque cet ordre repose sur l'intégrité et la dignité de la famille, lesquelles ne se conçoivent pas sans le respect du caractère sacré du sexe.

3° L'histoire d'aujourd'hui et de toujours force à constater que « nul appétit n'a plus triomphé de la raison que l'appétit sexuel » (Kelly, *op. cit.*, p. 88). C'est un fait. Les psychologues l'expliquent en partie par les déficiences de l'éducation familiale. Les chrétiens savent de plus que l'inclination au péché — sexuel ou autre — résulte du désordre introduit dans le monde

par la faute originelle. Tous, enfin, ont la preuve de l'influence qu'exercent sur la conduite de chacun non seulement la qualité du milieu où l'on vit, mais aussi le genre d'images, de sentiments et de pensées qu'on entretient librement dans ses facultés humaines. Il faut donc défendre la faiblesse humaine contre elle-même.

4° Nous croyons avoir suffisamment exposé dans cette revue (quelle pitié qu'on doive le faire pour des

chrétiens!) les dégâts — personnels et sociaux — qu'entraîne la profanation du sexe pour que les autorités civiles, dont le premier devoir est de préserver et d'épanouir les ressources morales de la société, s'appliquent avec le plus grand zèle, d'abord, à écarter dans ce domaine toutes les causes de ruine, puis, à garder et à enrichir le capital spirituel de la communauté.

L'obscénité n'a pas de droit.

EN MARGE DE L'ENQUÊTE PROVINCIALE
SUR LES PROBLÈMES CONSTITUTIONNELS (II)

Les recommandations de la Commission Sirois et les accords fiscaux

Paul GÉRIN-LAJOIE

LA COMMISSION SIROIS, chargée par le gouvernement fédéral, au mois d'août 1937, de faire enquête sur les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, soumit son rapport en mai 1940. Le premier remède qu'elle proposa pour mettre fin au chaos qu'elle a trouvé dans les finances canadiennes fut la concentration entre les mains du gouvernement fédéral de l'administration de certains services sociaux. Je dis bien « certains », parce qu'on exagère trop souvent la portée centralisatrice des recommandations faites dans ce domaine.

Au point de vue fiscal, d'autre part, la Commission proposa de centraliser le contrôle des trois grands impôts directs: l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur les corporations et l'impôt sur les successions. En retour de l'abandon de ces impôts au gouvernement fédéral, — qui pourvoirait alors au service des dettes provinciales et se verrait confier de nouvelles responsabilités dans le domaine social, — chaque gouvernement provincial recevrait une subvention annuelle, dite « d'après la norme nationale ». Cette subvention devait permettre au gouvernement de chaque province de maintenir à un niveau donné ses services d'éducation et de bien-être social, ainsi que ses dépenses d'aménagement, sans exiger de ses contribuables des impôts plus rigoureux que dans les autres provinces.

Les grandes ressources fiscales de la nation, où qu'elles se trouvent, devaient ainsi devenir l'objet d'un *pool* central et d'une redistribution suivant les besoins propres à chaque province. Toutefois, seules les provinces dont les revenus étaient insuffisants pour pourvoir aux services d'éducation et de bienfaisance selon la norme nationale en question devaient recevoir une subvention. Celle-ci n'était qu'une subvention d'égalité

Voici le deuxième d'une série de quatre articles sur les problèmes constitutionnels et fiscaux qui font l'objet principal de l'enquête royale instituée par le gouvernement provincial. Le premier article de M^e Gérin-Lajoie (Relations, mai 1953, p. 118) était intitulé: « Origines de nos problèmes constitutionnels et fiscaux actuels ».

sation ou, suivant l'expression en usage en Suisse, de péréquation financière entre les provinces. Ainsi au début, d'après les calculs de la Commission, trois provinces ne devaient recevoir aucune subvention: l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

En janvier 1941, huit mois après que le rapport Sirois eut été rendu public, le premier ministre du Canada convoquait à Ottawa une conférence fédérale-provinciale pour en étudier les conclusions. Mais dès le deuxième jour, la conférence s'ajourna indéfiniment devant le refus catégorique de trois provinces d'adopter le rapport comme base de discussion. Il est assez significatif que les trois provinces en question soient précisément celles que la Commission Sirois avait jugées comme n'ayant pas besoin de la subvention « d'après la norme nationale ».

Les premiers accords fiscaux (1942). — Plus tard dans la même année 1941, le gouvernement fédéral proposa, pour se permettre de faire face aux exigences financières de la guerre, que les gouvernements provinciaux (et les municipalités) abandonnent l'exercice de l'impôt sur le revenu des particuliers et des divers impôts corporatifs, pour la durée de la guerre et un an par après. En retour d'un engagement à cet effet, le gouvernement fédéral rembourserait annuellement à chaque province, soit la somme perçue par celle-ci à même ces sources en 1940, soit le montant du service de la dette provinciale, déduction faite des droits de succession perçus par la province en 1940. Le projet d'accord comportait également d'autres questions de moindre importance. De fait, en 1942, des accords de cette nature étaient conclus avec toutes les provinces, de sorte que pendant la durée de la guerre le gouvernement fédéral eut libre jeu dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et des divers impôts corporatifs, qu'il réorganisa et développa sur une vaste échelle.

Les accords de 1947. — Ces accords de guerre n'avaient que retardé l'échéance d'une solution perma-

nente aux problèmes d'ordre social et fiscal que la crise de 1929 avait mis en lumière et auxquels le rapport Sirois avait proposé divers remèdes. La recherche d'une telle solution fut l'objet de la conférence fédérale-provinciale, dite « Conférence du Rétablissement », réunie à Ottawa au mois d'août 1945. Le gouvernement fédéral s'y présenta avec une énorme documentation et des projets de solutions étudiés en détail. Dans le domaine social, il avait déjà mis en vigueur son système d'allocations familiales. Il proposait maintenant de prendre entièrement à sa charge l'établissement de pensions de vieillesse, sans épreuve de moyens, à partir de 70 ans; de contribuer à la moitié du coût d'un système provincial de pensions de vieillesse, avec épreuve de moyens, de 65 à 69 ans; d'accorder des subventions aux gouvernements provinciaux pour la recherche médicale, la prévention et le traitement concernant la tuberculose, les maladies mentales et autres maladies spécifiques; de contribuer financièrement aux systèmes provinciaux d'assurance-santé et à la construction d'hôpitaux; de pourvoir et d'aider à l'établissement d'écoles professionnelles; etc.

Dans le domaine fiscal, le gouvernement fédéral proposait de nouveau que les provinces consentent à ne pas lever d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôts quelconques sur les corporations et des droits de succession, en échange d'une subvention fédérale annuelle. Cette subvention comportait plusieurs particularités d'importance. Tout d'abord, il s'agissait d'une subvention de \$12 par tête de la population de la province. On avait abandonné la formule de la « norme nationale » proposée par la Commission Sirois. En conséquence, les provinces ne recevraient pas une subvention d'après leurs besoins respectifs, mais d'après le chiffre de leur population. Ce changement semble attribuable à l'impopularité de la formule Sirois auprès des provinces les mieux pourvues de ressources fiscales, auxquelles elle n'attribuait aucune subvention.

En second lieu, la subvention de \$12 par tête, qui devait être établie d'après la population de 1941, constituait un minimum irréductible, indépendamment des conditions économiques d'année en année, mais susceptible d'augmentation en raison de deux facteurs: l'accroissement de la population de la province et l'augmentation du produit national brut.

Le gouvernement fédéral proposait que l'accord soit conclu pour une période d'essai de trois ans.

Après un ajournement de huit mois, la conférence reprit en avril 1946. Le gouvernement fédéral modifia légèrement ses propositions et manifesta une plus grande générosité. Par exemple, le chiffre minimum de \$12 par tête fut porté à \$15. Mais la conférence finit par échouer. Certaines provinces avaient manifesté leur désappointement qu'on ait abandonné la formule de la norme nationale proposée par la Commission Sirois. La majorité avait trouvé le projet fédéral trop peu généreux. (Le projet accordait pour-

tant aux provinces une subvention minimum de moitié plus considérable que celle du temps de guerre et il les libérait de lourdes responsabilités dans le domaine de la sécurité sociale.) Dans l'ensemble, toutefois, la majorité des provinces avait semblé disposée à poursuivre le travail sur cette base. Quelques-unes, par contre, dont le Québec et l'Ontario, avaient manifesté une vive opposition aux propositions fédérales dans leur ensemble.

Quelques mois plus tard, dans le discours du budget de juin 1946, le gouvernement fédéral offrit de conclure des accords fiscaux séparés avec celles des provinces qui le désireraient. Le projet d'accords, strictement limité aux questions fiscales, à l'exclusion des questions de sécurité sociale dont il avait été question à la conférence, comportait sensiblement les mêmes données que les dernières offres fédérales faites aux provinces. La durée proposée était toutefois de cinq ans au lieu de trois. Finalement, toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario, en vinrent à une entente sur cette base.

Les accords de 1952. — En décembre 1950, un peu plus d'un an avant l'expiration des accords de 1947, le gouvernement fédéral convoqua une conférence fédérale-provinciale pour considérer de nouveau la question. Par la suite, les huit provinces qui étaient parties aux accords de 1947 — en ce qui concerne Terre-Neuve, l'accord avait été conclu lors de son entrée dans la Confédération — s'entendirent avec le gouvernement fédéral pour un nouvel accord de cinq ans. Au surplus, le 29 août 1952, l'Ontario, qui était jusque là resté à l'écart, annonçait qu'il en était également venu à une entente. De sorte que le Québec est maintenant la seule province sans accord fiscal.

Les principes de base de ces accords peuvent se formuler brièvement. D'une part, la province et ses municipalités doivent s'abstenir de lever tout impôt sur le revenu personnel ou sur le revenu des corporations, tout impôt corporatif généralement (tel que l'impôt sur le capital, sur les places d'affaires, etc.), ainsi que tous droits de succession.

Deux exceptions sont toutefois prévues. La province peut, si elle le désire, continuer à imposer des droits de succession; dans ce cas, la subvention fédérale est diminuée en conséquence. En deuxième lieu, la province peut, sans affecter le montant de la subvention prévue, lever des impôts sur le revenu provenant des opérations minières ou de l'exploitation des forêts. Elle peut également percevoir des royautés ou loyers en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles. Au surplus, ces impôts, royautés et loyers sont considérés comme dépenses déductibles du revenu, pour fins du calcul de l'impôt fédéral, de sorte qu'il n'y a pas à proprement parler double imposition.

Le gouvernement fédéral, d'autre part, s'engage à payer à la province une subvention annuelle minimum, suivant l'une de trois formules, au choix de la province.

Les deux premières formules sont celles établies pour les ententes de 1947, avec ajustements suivant l'accroissement de la population de la province et l'augmentation du produit national brut intervenus entre 1942 et 1948.

La première formule de 1947 mettait l'accent sur les besoins fiscaux de la province en s'appuyant principalement sur un paiement fixe par tête de la population. Elle se composait de deux éléments: a) \$15 par tête de la population de la province en 1942; plus b) le montant des subventions statutaires payables à la province en 1947.

Cette option était la plus favorable à la Nouvelle-Écosse, à la Saskatchewan et à Terre-Neuve.

La deuxième formule mettait plutôt l'accent sur le potentiel fiscal de la province. Elle comportait trois éléments: a) 50 pour cent du revenu de la province provenant de l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des corporations et les divers impôts corporatifs, en 1940, tel qu'établi pour les fins des accords du temps de guerre; plus b) \$12.75 par tête de la population de la province en 1942; plus c) le montant des subventions statutaires payables à la province en 1947.

Cette formule était plus avantageuse que la précédente pour toutes les autres provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard qui reçut un traitement spécial.

Pour les fins des accords de 1952, la rectification de ces deux formules suivant les chiffres de 1948, tel que mentionné plus haut, a pour effet de garantir aux provinces des subventions annuelles minimums, 50 pour cent plus élevées que celles des accords de 1947.

La troisième formule, entièrement nouvelle à l'occasion des accords de 1952, met encore davantage l'accent sur le potentiel fiscal de la province. Elle se compose des quatre éléments suivants: a) le produit d'un impôt sur le revenu des particuliers à raison de 5 pour cent des taux de l'impôt fédéral de 1948 applicables aux revenus de 1948 dans la province; plus b) le produit d'un impôt de 8½ pour cent sur les bénéfices des corporations gagnés dans la province en 1948 (ce taux a été établi en tenant compte d'un impôt provincial de 7 pour cent sur les bénéfices des corporations, ainsi que des autres impôts corporatifs traditionnellement perçus par les provinces, particulièrement le Québec et l'Ontario, et que les provinces étaient appelées à abandonner en vertu des accords); c) la moyenne du revenu que la province a retiré des droits successoraux au cours des deux ou trois dernières années; d) les subventions statutaires payables à la province en 1948.

Cette troisième formule s'avère la plus avantageuse pour la province d'Ontario seulement.

Quelle que soit la formule adoptée, les paiements ainsi établis constituent des minimums irréductibles, mais sujets à majoration en fonction de l'accroissement de la population de la province et de l'augmentation du produit national brut d'année en année.

En pratique, en adoptant pour chaque province la formule qui lui est la plus avantageuse, les paiements minimums garantis et les paiements rectifiés suivant les estimations pour l'année 1952-1953 s'établissent comme suit:

Province	Minimum garanti	Paiement rectifié 1952-1953
Terre-Neuve.....	\$ 9,174,624	\$ 12,291,593
Île-du-Prince-Édouard.....	2,977,015	3,915,671
Nouvelle-Écosse.....	15,348,220	20,150,413
Nouveau-Brunswick.....	12,576,093	16,624,628
Québec.....	85,080,466	115,003,725
Ontario.....	101,801,370	137,173,274
Manitoba.....	18,634,954	24,760,084
Saskatchewan.....	20,026,085	25,570,643
Alberta.....	20,985,710	29,368,527
Colombie-Britannique.....	29,647,487	41,376,383
Total	\$316,252,024	\$426,234,941

Dans le cas de chaque province, les paiements ainsi prévus pour 1952-1953 sont sensiblement plus élevés que le produit déjà perçu des sources en question par la province elle-même en une année quelconque.

Les accords ont pour effet de supprimer, dans les provinces concernées, tout impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des corporations, tout impôt corporatif quelconque et, sauf exception, tous droits de succession d'origine provinciale. Est-ce à dire que dans les autres provinces de tels impôts provinciaux constituent des charges supplémentaires que n'ont pas à supporter les contribuables des provinces sujettes aux accords fiscaux?

Pas précisément. En ce qui concerne l'aspect purement administratif, les impôts provinciaux impliquent évidemment la duplication des rapports à soumettre aux gouvernements. Mais en ce qui concerne l'impôt lui-même, le gouvernement fédéral accorde un certain crédit pour les paiements faits à la province. Ainsi, en ce qui concerne les droits successoraux, le gouvernement canadien accorde un crédit pour les droits payés à la province, jusqu'à concurrence de la moitié des droits fédéraux autrement exigibles. En pratique, les droits provinciaux du Québec excèdent légèrement ce crédit, de sorte que les habitants de cette province supportent une certaine charge supplémentaire de ce chef. Notons, néanmoins, que les habitants de l'Ontario sont dans la même situation parce qu'en vertu de son accord fiscal le gouvernement de cette province continue à lever des droits de succession. Les huit autres provinces ont abandonné les droits de succession.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des corporations, le gouvernement fédéral accorde maintenant un crédit jusqu'à concurrence d'un impôt provincial de 7 pour cent des bénéfices gagnés dans la province. La province de Québec levait jusqu'à récemment un impôt de 7 pour cent sur tous les bénéfices, sans distinction de provenance, des corporations ayant leur siège social dans la province. Mais le gouvernement de la province a récemment indiqué son intention de modifier cette situation pour tenir compte de la nou-

velle législation fédérale. Il reste néanmoins des impôts corporatifs divers (sur les places d'affaires, le capital versé, etc.), qui constituent une charge supplémentaire pour les contribuables du Québec par rapport à ceux des autres provinces, y compris l'Ontario.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement fédéral accorde également un

crédit jusqu'à concurrence de 5 pour cent de l'impôt fédéral. Mais le Québec, pas plus que l'Ontario, n'a d'impôt sur le revenu, en dépit du fait qu'il pourrait ainsi en percevoir sans charge supplémentaire pour ses contribuables.

PROCHAIN ARTICLE: « Critique des accords fiscaux actuels ».

LE BILL 146

La corporation des instituteurs

Albert GERVAIS

IL EXISTE un problème quasi permanent de l'instituteur: problème de son prestige professionnel, de son perfectionnement culturel, de sa stabilité, de sa juste rémunération, etc. Pour le résoudre, ou du moins en émousser l'acuité, la Législature provinciale avait, il y a eu sept ans en avril dernier, par la Loi 10 George VI, chapitre 87 des statuts de 1946, constitué en corporation les instituteurs et institutrices catholiques de la province de Québec.

Malgré un essai sérieux, de louables efforts et beaucoup de bonne volonté de la part de ses dirigeants, cette corporation, telle qu'alors constituée, n'a vraisemblablement pas atteint ses buts premiers. Ses vices de structure ont même engendré au sein de ses membres un second problème, celui des instituteurs en tant que professionnels incorporés: litige dont les dessus, les dessous et les à-côtés ont mal impressionné le public au cours des récentes années. La corporation s'est scindée en deux camps irréconciliables, et des brefs de cour ont paralysé réciproquement toute activité officielle de la part de l'un ou l'autre des deux groupes. A qui ou à quoi attribuer la responsabilité de ce complet marasme? A un organisme corporatif mal bâti ou bien à quelques-uns de ses architectes qui auraient rêvé de louer l'édifice aux intérêts d'une cause par trop particulière et locale? Sans vouloir opérer ce délicat triage, nous regrettons pourtant que les profanes n'aient pu glaner la vérité sur cette affaire que de façon fort imparfaite. Pour avoir plus qu'une idée fragmentaire du problème des instituteurs et de leur corporation, il convient de jeter un bref coup d'œil sur la loi initiale créant cette corporation; nous estimerons par là même le bien-fondé de la réorganisation statuée par le bill 146.

LA CONSTITUTION DE 1946

La loi de 1946 groupait les instituteurs et institutrices de la province en trois fédérations préalablement existantes: la fédération des institutrices rurales, celle

des instituteurs ruraux et la fédération mixte des instituteurs et institutrices des cités et villes. Chacune de ces fédérations avait, conjointement avec la corporation elle-même, juridiction territoriale et morale sur toute la province, puisque chacune comptait, ou pouvait compter, des syndicats à peu près dans toutes les régions du Québec; de là, on le présume, un manque d'unité, de cohésion qui autorisait de regrettables empiètements d'une fédération (ou de l'un des syndicats affiliés) sur une autre.

Au conseil général de la corporation, la fédération des instituteurs ruraux et la fédération des institutrices rurales avaient droit à 8 représentants *chacune*, et la fédération des cités et villes, à 16; donc, 16 conseillers ruraux (hommes et femmes) et 16 conseillers urbains (hommes et femmes). Par le paradoxe qui veut que 1 plus 1 ne fassent jamais 2, mais plus ou moins 2 selon qu'il y a union ou désaccord des forces en présence, ces 16 délégués ruraux et ces 16 délégués urbains trouvaient malheureusement plus d'occasions d'annihiler que de dépasser leur potentiel mathématique. Dissension, « discrimination » d'ailleurs subtile, inavouée, sans doute même longtemps inconsciente, mais qui, suscitée par une opposition réelle d'intérêts locaux, régionaux, fédératifs, s'avérait d'autant plus fatale à la corporation que ce conseil général déchiré en constituait le conseil suprême, la loi de 1946 ne conférant aucun pouvoir positif au congrès.

De plus, le mode de représentation des trois fédérations au conseil général manquait de logique et d'équité. La fédération des institutrices rurales, par exemple, commandant 61 syndicats, avec une possibilité de 9,000 membres, y déléguait le même nombre de représentants que la fédération des instituteurs ruraux qui ne groupait guère que 12 syndicats avec une totalité possible de 900 membres, cependant que la fédération des instituteurs et institutrices des cités et villes, avec trois fois moins de syndicats et une possibilité de membres trois fois moindre que la fédération des institutrices rurales, maintenait deux fois plus de représentants au conseil général.

Autre anomalie: les syndicats, cellules essentielles des fédérations, n'étaient pas représentés comme tels au conseil général de la corporation, de sorte que les associations ne participaient que bien imparfaitement aux délibérations, décisions, activités de leur corporation. D'où, désintéressement graduel des membres syndiqués à l'endroit de celle-ci.

Mais le principal grief invoqué par les requérants du bill 146 contre la constitution originelle de la corporation, c'est que la loi initiale assurait, à toutes fins pratiques, la domination de tout l'organisme provincial par un seul syndicat. On sait que la fédération urbaine remplissait légalement 16 sièges au conseil général de la corporation, soit la moitié; or, l'article 14a des règlements de cette fédération décrète que, *par exception* et *nonobstant* la représentation de base réglementaire de deux délégués pour les premiers cent membres plus un délégué additionnel pour chaque centaine subséquente, l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal aura *toujours droit*, quel que soit le nombre de ses membres, *aux deux cinquièmes* de la représentation totale au conseil général de *cette fédération*, lequel désignait à son tour les délégués de la fédération au conseil général de la *corporation*. De par ce droit permanent de représentation prépondérante, ou peu s'en faut, au conseil de sa fédération, le syndicat de Montréal, en dominant, à toutes fins pratiques, la fédération urbaine, dominait en même temps les 16 délégués de cette même fédération au conseil général de la corporation. Comme le quorum de ce dernier était de 20 délégués sur 32, les 16 représentants des cités et villes s'abstenant, par exemple, de siéger, pour telle ou telle raison alléguée par les dirigeants de l'Alliance des professeurs de Montréal, il en résultait qu'un seul syndicat pouvait en tout temps boycotter les assises de la corporation.

Et si l'on rapproche de cette situation le fait que, depuis ses débuts jusqu'en juin 1951, soit durant cinq années, la corporation eut comme président le président même du syndicat mis en cause, on peut facilement comprendre pourquoi les instituteurs et les institutrices de la province ont, à un moment, senti l'urgente nécessité d'une décentralisation, afin de faire échec à la propension, répandue chez la majorité des gens, d'identifier Alliance des professeurs et Corporation des instituteurs. D'autant plus que la crise scolaire de Montréal, par un jeu d'osmose qui n'a pas encore révélé tous ses secrets, avait son pendant par toute la province. Cette désolidarisation des titulaires syndiqués du Québec à l'endroit du syndicat ici en cause — syndicat dont les impasses avaient, à leurs yeux, trop exclusivement accaparé jusque là les forces vives de leur jeune corporation — cette désolidarisation culmina précisément en cette Journée des responsables des 1^{er} et 2 décembre 1951, quand 67 syndicats représentés sur 96 acceptaient le principe de la réorganisation de la corporation sur le plan diocésain: en cette occasion, ces mêmes syndicats ressortissant aux trois fédérations adoptaient à l'una-

nimité une résolution par laquelle ils regrettaient l'attitude prise par l'exécutif de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal devant la suggestion de l'archevêque de Montréal en vue du regroupement des instituteurs montréalais.

Avant de passer à l'étude du bill proprement dit, une rapide rétrospective et quelques statistiques vont nous permettre de juger si cette réorganisation à l'échelle diocésaine répondait vraiment au vœu de la majorité des titulaires ou si le bill 146 ne serait pas plutôt issu du simple dépit d'une minorité, voire d'un coup de tête de l'Instruction publique ou d'un coup d'État du gouvernement.

BREF HISTORIQUE

Ce n'est pas d'hier que les professeurs de la province songeaient à desserrer l'étau où la loi de 1946 les coinçait: on en parlait depuis quatre ans. Dès le congrès de 1949, le syndicat des instituteurs de Québec émettait le vœu que « les cadres actuels de la corporation soient modifiés »... Dans le procès-verbal des délibérations du conseil général siégeant le 28 juin 1949, et faisant suite au congrès, on relève la note suivante: « Remaniement des cadres de la C. I. C.: question réglée... » Les 1^{er} et 2 décembre 1951, les présidents et secrétaires de 67 syndicats affiliés à l'une ou l'autre des trois fédérations étudiaient, puis adoptaient en principe le remaniement des cadres de la corporation tel que présentement effectué par le bill 146. Les 22 et 23 décembre suivants, le conseil général était de nouveau saisi du plan diocésain; mais la tactique d'obstruction ayant joué comme on l'a dit plus haut, aucune décision n'en résulta.

De plus, chacune des trois fédérations avait eu, par le passé, à envisager cette possibilité de remanier les cadres de sa corporation. L'article 18 de l'ordre du jour du conseil général de la fédération des cités et villes, tenu les 21 et 22 mai 1949, se lisait, par exemple, comme suit: « Possibilité de changer la structure de la corporation. » Dans le procès-verbal des délibérations de l'exécutif de cette même fédération, le 5 juin 1948, à l'art. 4, page 1, varia A, nous lisons: « Il faudra réorganiser la fédération sur une base diocésaine... » De leur côté, la fédération des institutrices rurales et celle des instituteurs ruraux optaient unanimement, après une étude élaborée, pour la réorganisation, le 1^{er} décembre 1951, et y acquiesçaient de nouveau par résolution unanime, le 19 avril 1952.

Des trois fédérations composant la corporation, deux ont donc officiellement adopté la réorganisation aujourd'hui réalisée: celles des institutrices et des instituteurs ruraux, ce qui comporte un effectif de 10,894 titulaires, selon les dernières statistiques officielles. Quant aux instituteurs et institutrices des cités et villes, 11 syndicats sur 20 affiliés à la fédération urbaine se sont formellement prononcés en faveur du bill 146,

soit un total de 2,039 membres: il s'agit nommément des syndicats de Montréal (l'Association des Éducateurs catholiques de Montréal), Québec (hommes et femmes), Trois-Rivières (hommes et femmes), Verdun, Hull, Cap-de-la-Madeleine, Shawinigan, Lévis et Valleyfield, sans compter certains syndicats non affiliés, tels ceux de La Tuque, Shawinigan-Sud, Saint-Jean, Val-d'Or, etc. Donc, 2,039 requérants sur un total de 3,000 membres, ce qui représente 67.9% de toute la fédération urbaine. L'article d'exception 14a, dont il a été question plus haut, explique comment, avec seulement 32% de membres opposants, la fédération urbaine a réussi à se constituer opposante officielle aux amendements à la loi de la corporation. En somme, par toute la province, nous totalisons 12,933 titulaires favorables au bill 146, sur un grand effectif de 13,894, soit 93% de tout le corps professoral du Québec.

PORTÉE DU BILL 146

Le bill prévoit l'incorporation de 19 fédérations, c'est-à-dire une par diocèse, les trois fédérations pionnières étant appelées à disparaître du sein de la corporation. Instituteurs et institutrices d'un même diocèse, sans distinction de milieu (« urbain » ou « rural »), forment une fédération. A ce jour, 11 fédérations diocésaines sont dûment incorporées et font d'ores et déjà partie de la corporation amendée.

Le congrès cesse d'être une simple machine à vœux: la nouvelle loi lui confère, entre autres, le pouvoir d'élire les membres du conseil général et d'approuver les nouveaux règlements, les anciens étant abrogés depuis la sanction du bill 146. Le congrès est constitué de délégués de chaque syndicat et de chaque fédération, assurant ainsi une participation directe des cellules locales aux hautes délibérations du nouvel organisme, ce que la loi initiale n'autorisait pas. Quant au conseil général, il se compose de membres du conseil d'administration et, en outre, de délégués des fédérations. C'est le congrès qui en élit les délégués; pour la première fois, le congrès, rassemblement de toute la profession, prime le conseil général: la logique et l'esprit démocratique reconquièrent leurs droits. Constitué de représentants de chaque fédération diocésaine, le nouveau conseil général devient de ce fait plus représentatif, puisqu'on est assuré d'y voir siéger des instituteurs et des institutrices de tous les points de la province. Les pouvoirs accordés à la corporation sont comme auparavant exercés par le conseil d'administration.

AVANTAGES ET PERSPECTIVES

1. Le regroupement de tous les professeurs d'une même circonscription diocésaine, sans distinction de sexe ni de milieu, concourra à développer cette unité d'esprit et cette concorde des cœurs qui font une profession robuste et digne. Évoluant dans un même

secteur géographique, sous le signe d'une même profession, l'institutrice du rang, le maître d'école du village, le titulaire des villes se sentiront frères égaux et non plus rivaux.

2. La restriction du territoire assigné à chaque fédération permettra un plus efficace noyautage ainsi que des contacts plus faciles et plus suivis dans les cadres du diocèse... On entrevoit dès lors l'organisation grandement facilitée de cercles d'étude, d'enquêtes, de réunions de cellules, de congrès diocésains et interdiocésains, etc., autant d'occasions pour les professeurs d'enrichissement pédagogique, culturel et moral.

3. En multipliant le nombre des fédérations, la réorganisation accroît d'autant l'effectif des chefs syndicaux; la corporation devient ainsi une école de formation syndicale, chaque fédération devant en effet recruter dans le personnel enseignant de son diocèse les personnalités aptes à s'initier aux responsabilités de président(e), de secrétaire, d'agent négociateur, etc.

4. Le problème des négociations entre syndicats et commissions scolaires se heurtera vraisemblablement à moins de portes closes du fait que, les commissions scolaires ayant déjà elles-mêmes opté pour leur fédération sur le plan diocésain, employeurs et employés se rencontreront sur un terrain commun, celui du diocèse. Se connaissant déjà de part et d'autre, mutuellement avertis des possibilités économiques de la région, des conditions financières et des conditions de travail prévalant dans telle ou telle municipalité scolaire, commissaires et syndiqués seront mieux disposés à négocier dans la sérénité et la compréhension. L'expérience ne démontre-t-elle pas d'ailleurs que l'employeur préfère, à tort ou à raison, discuter avec les représentants locaux ou régionaux d'un syndicat ou d'une fédération plutôt qu'avec des émissaires de l'extérieur? A cet effet sera institué dans chaque diocèse un comité mixte permanent, composé de représentants de la fédération des instituteurs et de la fédération des commissions scolaires, dont l'intervention, le cas échéant, devrait prévenir bien des disputes, aplanir bien des difficultés. Il nous plaît à cet égard de souligner que les promoteurs de la réorganisation, sans adopter (loin de là!) le pavillon baissé pour emblème, ne se proposent pas non plus de muer la corporation amendée en arsenal de revendications systématisées.

5. Rappelons enfin que la nouvelle corporation rejoint l'esprit de notre système d'Instruction publique, dont le Conseil comprend les évêques du Québec et un nombre correspondant de laïcs. De même, les syndicats fédérés sur le plan diocésain bénéficieront, à plus d'un point de vue, des directives et de l'appui de leur Ordinaire respectif, puisque la réforme en cours se prévaut de la haute approbation de l'épiscopat canadien-français: *Votre projet de remplacer par des fédérations diocésaines les fédérations aujourd'hui existantes a été unanimement loué par l'Assemblée*, écrivait, le 18 décembre 1951, S. Exc. Mgr Maurice Roy, président de l'Assem-

blée des Évêques, à M. Léopold Garant, président de la corporation et promoteur de cette réorganisation.

*

« Nous serons vainqueurs parce que nous avons les cadres », disait Briand à Barrès. L'expérience malheureuse qu'ils viennent de solder convaincront au contraire nos instituteurs que les cadres, si nobles, si fermes soient-ils, ne suffisent plus; dans ces cadres, il faudra mieux qu'une image, il faudra une réalité bien

vivante. Ce « supplément d'âme » que souhaitait Bergson à l'humanité vidée de sa plénitude première, les professeurs devront en vivifier leur corporation amendée pour qu'à l'avenir l'instituteur soit parmi nous le personnage dominant non plus d'une crise, mais d'une apothéose, l'apothéose d'une vocation vécue dans la joie, la sérénité, l'efficiace. « La crise est libératrice », proclament les médecins. Que la nouvelle loi engendre au plus tôt des réalisations concrètes, avantageuses et durables!

LA TERRE QUI SAUVE

Alexandre DUGRÉ, S. J.

LE P. ANTOINE FORTIER, S. J., a dressé une liste de vocations religieuses par familles: nos cultivateurs y font leur marque. Leur cinquième de population dépasse les trois cinquièmes des citations à l'ordre du jour, et dans les plus gros chiffres: 16 enfants, 10 vocations; 14 enfants, 9, 8, 7 vocations... Glorieuse monotonie, impressionnante générosité de vies reçues et de vies offertes. René Bazin répéterait l'hommage à la paysannerie française: « C'est de son sang mille fois baptisé que sortent nos prêtres et nos religieuses, glorification du paysan par Dieu lui-même. »

Pour donner des vocations, il faut d'abord accepter les enfants. Nos chefs d'État ne se doivent-ils pas de protéger, d'agrandir nos campagnes, réservoirs de la nation? De même qu'on se procure à haut prix des semences triées, ne recueillera-t-on pas soigneusement notre meilleure moisson humaine pour la transplanter aux vastes espaces, où elle puisse continuer sa multiplication des biens et des saints?

La campagne normale, fertile en recrues, doit déborder. Les terres, même négligées, valent cher: essayez d'en acheter! Il faut donc partir: vers du constructif ou vers du gâchis? Pourquoi, messieurs les colonisateurs, ne pas canaliser militairement cette jeunesse née du sol et pour le sol? Elle n'en veut plus? Qu'en savez-vous? Combien d'excursions lui montrent cent arpents à se donner? Oui, de cette argile d'Abitibi, qui est bonne à *en manger!*

Selon Pascal, « la chose la plus importante est le choix d'un métier; le hasard en dispose » et l'éparpille. C'est malheureux que des chefs comme Mgr Marquis et Mgr Labelle ne créent pas des paroisses et des diocèses avec ce riche matériel humain de Nicolet-Yamaska et de partout, avant qu'il ne se livre aux emplois de serviteurs, avant que la moitié ne se dessèche au bilinguisme, aux manufactures, au même piston, — piston soi-même! — et ne perde son cœur à mal s'amuser, « visage en fleur dans un corps en ruine »...

Où s'établir. — L'agriculture développe tout l'homme, si bien qu'un lord trouvait « plus difficile de conduire une ferme que de gouverner l'empire des Indes ». Un demi-pauvre content est riche: il a le droit de penser; il a ses vacances payées; il a des connaissances générales; il possède la sécurité sociale et joliment de commodités; il roule en auto, s'habille à la mode, se paie amusements et voyages, loisirs et plaisirs. Et pourtant, avec tout cela, il envie follement le Jean-sans-terre, sans maison et sans carnet d'épargne, jeté aux secours mendés dès l'apparition d'un humiliant chômage. Faudra-t-il la pension de jeunesse dans la maison à l'envers, dans le pays momentanément détraqué, envié de l'Europe et méprisé de son monde? Au lieu d'une victorieuse conquête du sol, nous perdons mille fermes par année, glissant au capitalisme agraire, à la trop grande propriété, à moins de familles vivant de plus de sol.

Le machinisme rend matérialiste; la ferme devient une usine à viande et à lait, plutôt qu'une nichée humaine. Au lieu de *cultiver pour vivre*, on cultive pour vendre. Et il arrive ceci: on garde pour sa famille les rebuts, les vieux coqs maigres, les morceaux invendables, et l'on porte le meilleur aux messieurs de la ville. Est-ce normal aux yeux des enfants? Oui! et c'est une déformation humiliée, une première défaite.

Les semaines de *fierté rurale* ont de quoi s'exercer, dans la mystique et dans la pratique. Si l'on veut des fidélités, il faut 1° que le vieux bien paye assez pour que deux, quatre, six fils désirent un héritage pareil; et 2° il faut trouver deux, quatre, six établissements neufs, qui ne chassent pas toute une famille pour caser un jeune couple.

Si un comté donne sa jeunesse, qu'il la transplante donc noblement, comme une riche semence de peuple, non en poussière d'exil, jetée à l'anglicisation. Le problème social rural de soixante comtés ne devrait pas se compliquer de théorie savante. Il est simple comme bonjour: on est trop de monde à la maison? Il faut partir, on part, on part même trop: on n'y laisse per-

sonne. On part vers quoi? Vers une conquête ou une cession?... La terre, comme Rachel, est en deuil de ses fils. Qu'on aille donc conquérir autant de fermes qu'on a de garçons! Les anciennes misères du défrichement, c'est fini, grâce aux routes, aux machines et aux octrois. Réussit qui veut. Frappons du pied le sol, il en jaillira des colons.

Hélas! *Abeilles sans reine, ruche perdue*. Faute d'un recrutement sérieux, l'on tourne à rien, les yeux vagues et les bras ballants. La plupart préfèrent l'argent comptant à un fier domaine, au revenu conditionné par le soleil et la pluie, la sécheresse et la mévente. Ils préfèrent les huit heures de travail douteux, avec fin de semaine douteuse et vacances payées, aux douze heures des bonnes fatigues de la ferme, où les mains sont noires, mais où le pain est blanc. Ils raffolent des gaspillages d'argent, et de soi-même par l'argent, des folies de restaurants, des jeux de hasard aux cartes, aux courses et à diverses tricheries mécaniques. Des salaires passent en tours d'auto, avec accidents au corps et à l'âme, avec de la bière et des filles, avec les péchés des soirs et du dimanche. On aime mieux se déclasser salarié-locataire que cultivateur-propriétaire, indépendant, avec du solide sous les pieds, avec l'éminente dignité de *collaborateur de Dieu*, comme des Adam de nouvelles créations. Dieu nous donne les noisettes, on n'a qu'à les casser. Le sol de même. Les hommes de fer aux outils de bois seront-ils, avec des outils de fer, des hommes de bois?...

L'argent est de valeur fictive et mensongère...
Non, travailler n'est pas se louer et se vendre!

Le sage des *Proverbes* demande à Dieu: *Ne me donnez ni la pauvreté ni la richesse, mais ce qui est nécessaire à la vie* — au salut.

Avec une propagande aussi active et plus vraie que pour l'armée, ne pourrait-on arracher quelques douzaines ou centaines de vaillants sans-avoir? Rien comme d'essayer, surtout des excursions. Tel jardinier de Montréal a gagné le Témiscamingue pour *sauver* ses douze garçons! Et les 24 enfants Sylvain de la Beauce, consolidés à Rochebaucourt, qu'ils consolident... « L'avenir est aux patients, pourvu qu'ils patientent », dit le Prophète.

Bien des courageux, s'ils étaient renseignés, consentiraient à s'éloigner pour faire œuvre de paix et d'apostolat, pour donner au Christ une paroisse de plus sur la terre canadienne, pour vivre plus sûrement en état de grâce, dans une richesse de mérites et dans l'assurance contre le feu des infinies durées d'éternité. La campagne est « le laboratoire où s'élaborent les forces du bien ».

Un milieu différent peut sauver ou perdre une jeunesse branlante. « Pour vivre bien ici, disait un citoyen, il faut faire le contraire des autres; c'est dur! » Veillantot écrivait à sa sœur: « Ici en Vendée, le bon Dieu tra-

vaille de ses mains. A Paris, il a l'air de laisser travailler le diable. » Et à Montréal? à Toronto? à Vancouver?... Cent mille Canadiens français tournés protestants à l'ouest d'Ottawa, c'est un peu fort, sans parler ni de cent mille anglicisés, ni des américanisés à fond. Ici même, souvent l'on se croit sauvé parce qu'on offre à Dieu vingt minutes le dimanche, quand on les offre, et de bonne humeur, avant de partir...

Du sang neuf. — Enfin, enfin, enfin, si nos Canadiens dégénérés ne veulent absolument pas d'une terre bénie des dieux, ni pour la certitude du lendemain, ni pour le salut des âmes et de l'espèce, cherchons ailleurs, rajeunissons-nous par une transfusion de sang, par une greffe de rameaux d'Europe sur notre arbre vieilli. Des millions d'Italiens trapus, tous catholiques, menacés de famine et de communisme faute de sol cultivable chez eux, brûlent de posséder cinq ou dix arpents de terre, pour y faire vivre les nombreux enfants qu'ils ont le cœur d'accepter du Créateur. Au lieu de 16,000 Canadiens qui désertent, Yamaska nourrirait 160,000 de ces contents de peu, affirme Raoul Blanchard. Et les autres comtés, en proportion. Le Pape demande de les bien recevoir, de les inviter, de les installer comme des frères, eux et les dépatrés, Français, Hollandais et Belges, avides d'un sol introuvable dans leurs pays surpeuplés.

Notre planète, dit le Saint Père, *ne manque pas de territoires fertiles, abandonnés, qui se prêteraient bien à la culture. Là où l'on accordera aux immigrants l'espace vital perdu, l'immigration atteindra son but naturel, qui est la meilleure distribution des hommes sur les terres fécondes. Car la surface du globe a été créée et préparée par Dieu pour l'usage de tous*. Blâmables seraient les gouvernants qui refuseraient d'accueillir ces infortunés ou qui fermentaient l'accès à ces immenses territoires vacants, susceptibles d'être exploités dans le meilleur intérêt du pays.

Notre délégué apostolique, aux sacres de NN. SS. Blais et Lévesque, de Prince-Albert et de Hearst, posait le grand problème social actuel des pays surpeuplés, *le drame de ces hommes sans terre qui devraient jouir d'un droit d'accès libre et facile aux terres sans hommes... Les hommes sans terre ont le droit de cultiver la terre sans hommes, et les ouvriers des pays sans ressources naturelles suffisantes ont un droit aux ressources naturelles abondantes des pays sans ouvriers ou aux terres désertées*, comme il y en a 20,000, dit-on, dans notre Québec. Remarquons le *droit* affirmé trois fois: c'est plus qu'une charité, c'est une justice due. Nous avons les premiers droits, oui, mais pas le droit d'affamer les pauvres.

Accroissons-nous de ces Latins, de ces frères catholiques, à mettre de notre côté dans la course au *nombre*, qui préoccupe l'Ontario et l'Ouest, soucieux de leur majorité anglo-canadienne. Nos fermes négligées, abandonnées déshonorent des milles de paysage le long du

grand chemin. Cela choque l'œil, ces friches qui menacent de retourner en forêt, et ces *repoussis* qui seront trente ans une laideur avant d'être un bocage. Pourquoi ne pas y découper cinq ou six lots de dix ou quinze arpents pour ces jardiniers qui ne laissent pas perdre une motte? Les qualités d'économie de ces Européens à l'état pur nous serviraient de leçon. L'exemple de grands civilisés, de femmes heureuses de rester femmes, pas brûlées par les cosmétiques et les prétentions, contrebalancerait l'influence américaine, trop contagieuse pour nos copieurs des autres.

Donnez-moi vos vingt ans si vous n'en faites rien, dit le poète. Donnez-moi ces arpents si vous les méprisez. Vendez-les, cédez-les, à des prix abordables, aux frères malheureux qui étouffent là-bas, qui s'épanouiraient ici, et qui nous seraient d'une aide précieuse pour le territoire, le nombre et la qualité... L'article 95 de l'Acte fédératif permet aux provinces comme au gouvernement central d'organiser l'immigration. Quatre provinces ambitieuses — Ontario, Saskatchewan, Alberta et Colombie — ont des recruteurs en Angleterre. Notre Québec sans politique de grandeur n'a personne en France et chez les Latins. Ne devrait-il pas du moins accroître sa population et sa vie rurale en gardant le plus possible des immigrés, qui viennent tout de même et qui vont dans l'Ontario et l'Ouest s'angliciser, peut-être perdre la foi?...

Qu'il est triste de voir des réfugiés, — médecins, nobles ou ruraux, arrachés au rideau de fer communiste, — venus chercher refuge chez nous, très instruits, distingués, parlant français, se débattre seuls et ne trouver pour gagner leur pauvre pain que des emplois de balayeurs ou de laveurs de vaisselle dans les restaurants! Un avocat slave propose tristement: « Je pourrais enseigner l'arithmétique en français... » Dans l'Ouest, des immigrés anciens sont payés pour recevoir, entourer, initier leurs compatriotes qui arrivent. Ici, rien. Quel avenir, pourtant, mille jardiniers trouveraient dans nos Laurentides à tourisme!

Des engagés de fermes, bien traités, bien payés, bien entourés, font leur affaire et la nôtre. « Aimeriez-vous retourner en Hollande? demandait-on à un réfugié. — Pour me promener, oui; pas pour rester. Nos enfants auront plus d'avenir ici. » Et ils font venir leurs frères, leurs cousinages. Un Canadien, qui en a eu deux couples, a su répondre au lourdaud qui l'accusait de préférer les étrangers: « D'abord, garçon, ce ne sont pas des étrangers; ils sont déjà Canadiens. Leurs enfants vont à l'école avec les nôtres. Ils sont meilleurs catholiques et ils font mieux mon affaire que toi! » Par contre, un bon Français, désireux de faire venir sa famille, s'en retourne découragé, par la faute d'un Canadien avare qui le payait \$10 par mois!... (Pour communiquer avec ces immigrants, absolument recommandables, s'adresser à la Société d'établissement rural, 484, rue McGill, Montréal.)

C'est plus qu'une charité, c'est un *droit* que les malheureux possèdent sur nous, catholiques, frères universels. L'amère géographie de la faim se demande si la terre fut créée de Dieu pour une politique sans-Dieu ou pour les enfants de Dieu. Tous ont *droit* de s'asseoir à cette table servie par le Créateur, aux sièges inoccupés. Quand on abandonne le bon sol à la végétation sauvage, faute de semer ou faute de récolter, il serait vilain d'être sourd aux instances du Pape, relayées par notre évêque.

Nous-mêmes, nous nous ressaisirons, nous reprendrons la vocation agricole en péril, nous garderons la terre qui nous a gardés, nous garde et nous gardera. « Si vous ne pouvez faire de vos fils des prêtres, disait le cardinal Bégin, tâchez d'en faire des cultivateurs. » Et préparez-les tout petits, rassurez-les.

Que Dieu bénisse et peuple son Canada! Que nos campagnes grandissent, prospèrent et soient bonnes. Selon une inscription du couvent de La Baie: *Faites ce que Dieu veut, et Dieu fera ce que vous voulez*. Réussissez le meilleur placement des jeunes, pour que le règne de Dieu arrive sur notre terre comme au ciel. Que la campagne creusée par le dedans, réduite à n'être qu'un cinquième de notre population contre quatre cinquièmes à la ville, reprenne son importance normale et morale, pour un meilleur équilibre social.

La terre est le *solage* des nations: imagine-t-on de construire une base de vingt pieds sous un comble de quatre-vingts? Gare à la tempête! Et puis, *cherchez d'abord le royaume des cieux* là où il est, chez saint Isidore, le laboureur content de Dieu, pas dans les tapages hystériques et les immoralités. L'industrialisation du Québec n'est pas le parfait bonheur, à aucun point de vue. Plaidons. La campagne devra pourtant gagner sa bonne cause et s'épanouir en conquêtes.

Sainte Thérèse exprime un souhait qui nous va bien: « Oh, si l'on savait quel grand événement c'est pour le *monde* qu'un tabernacle de plus sur la terre! » Nos fondateurs de paroisses auront plus d'allure chez Dieu que les déserteurs. Et pour l'histoire humaine, comme dit le philosophe Unamuno, « le paysan constitue en Espagne la seule aristocratie authentique ». Au Canada aussi, de plus en plus: il pense plus juste, il parle mieux français, il résiste mieux à l'américanisme; bref, il est « l'avenir de notre avenir », comme on le chante aux banquets d'exposition.

« Rois, gouvernez hardiment! » prêche Bossuet. Gouvernants québécois, faites l'action catholique et nationale que Dieu et l'histoire attendent de vous; lancez une politique audacieuse de vie indépendante, conquérante et familiale. Soyez à la fois Jean Talon, de Valera, Gandhi, Naguib et Lyautey. Sauvez notre classe rurale, accroissez-la, guidez-la vers des terres promises, pour des victoires du spirituel, pour des survivances et des croissances françaises.

DES COMITÉS DE CITOYENS CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

NOUS CROYONS que les rapports du Comité sénatorial d'enquête sur le crime organisé aux États-Unis, dont nous faisons ici l'analyse depuis le mois d'octobre dernier, sont de nature à nous convaincre de trois choses: a) le crime organisé aux États-Unis possède de longs et puissants tentacules qui lui permettent de monopoliser non seulement l'exploitation du jeu illégal, mais même celle de quantité d'entreprises normalement honnêtes et légitimes; b) les syndicats criminels des États-Unis ne reculent devant aucun délit, aucune violence pour arriver à leurs fins; intimidation, meurtre, assauts individuels, troubles massifs, achat de consciences, corruption des représentants publics dans les villes, les états et le gouvernement fédéral, immixtion véreuse au sein des principaux organismes de la vie civile (commerce, finance, police, fonctionnarisme, magistrature même), telles sont les nombreuses spécialités des *gangsters*; c) le crime organisé cause de tels dommages aux honnêtes citoyens et à la patrie tout entière qu'il importe de mener contre lui, sur tous les plans où il opère, une lutte sans merci. (On peut s'édifier à ce sujet en lisant l'article paru récemment dans *Newsweek*, 18 mai 1953, p. 34.)

Mais comment procéder? De façon méthodique et démocratique, bien sûr. Ce qui veut dire qu'il faut d'abord éveiller les consciences devant l'urgence de la situation. Tous les citoyens honnêtes ayant la moindre connaissance du réseau d'activités criminelles qui terrorise ou contamine leur milieu ont le devoir grave, premièrement, de se soustraire à son emprise, deuxièmement, de tout faire pour en briser les mailles. La tâche pour un individu est impraticable. Car il s'agit, entre autres choses, de démasquer la façade d'honnêteté que tiennent à se donner presque partout les criminels en s'introduisant dans les entreprises et les affaires ordinairement honnêtes que requièrent les échanges commerciaux, sociaux et politiques d'un pays. Au sein de ces organismes, leur présence personnelle ou celle de leurs affidés (les uns conscients, les autres naïfs) a pour effet de réduire au silence par intimidation ou de séduire par d'habiles propagandes la masse des travailleurs honnêtes et un grand nombre d'hommes de profession libérale. On n'imagine pas qu'un effort isolé puisse rompre ce filet serré d'influences néfastes.

C'est pourquoi il est de première nécessité pour les citoyens honnêtes de se grouper en vue de combattre efficacement le crime. Là où n'existe aucune association anticriminelle, on doit avoir à cœur d'en fonder une. Même aux États-Unis, où l'initiative, comme il convient, est partie du gouvernement fédéral, responsable du bien commun général, le rapport Kefauver revient avec insistance sur le fait que l'intérêt du peuple commande à celui-ci de constituer, disons (pour employer des expressions connues dans la province de Québec), des « comités de moralité publique », des « ligues d'action civique » capables d'exercer une pression salutaire sur les points névralgiques du corps social (IV^e rapport, p. 2).

Dans la majorité des cas, le problème du crime organisé regarde d'abord les autorités locales (municipales). C'est à elles qu'il appartient premièrement de s'y attaquer, quittes à solliciter, en cas de besoin, l'aide supplémentaire des états et du pouvoir fédéral. Quand les *gangsters* exploitent sous ses formes diverses le jeu illégal, la prostitution, la distribution des drogues; quand ils recourent à la violence ou à la corruption, ils violent toujours quelque loi de quelque état. Et le public doit s'unir pour forcer les gens chargés de l'application des lois à relever le défi, sans se laisser impressionner par l'aura de fausse « respectabilité » dont s'entourent les *gangsters* les plus influents (III^e rapport, pp. 3, 5).

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

STATISTIQUES AGRICOLES

Le texte qui suit constitue un appendice à la série d'articles que le P. Alexandre Dugré termine dans ce numéro.

L RECENSEMENT de 1951 indique pour tout le Canada une valeur de \$1,933,312,262 de machines agricoles et d'outillage électrique; cela comprend autos, tracteurs, camions, moteurs, batteuses, lieuses, combines, faucheuses, trayeuses, etc.

Dans le Québec \$211,937,327, en comparaison de \$445,277,532 en Ontario.

Dans Yamaska, \$2,669,250 pour 528 autos, 516 tracteurs, 165 camions, 836 moteurs, 270 batteuses, 998 lieuses, 7 combines, 1,530 faucheuses, 229 trayeuses et 1,404 installations électriques.

LES FERMES

Pour tout le Canada. — L'étendue totale du sol est de 2,313,583,680 acres, l'étendue de la terre agricole occupée de 174,046,654 acres.

Dans le Québec. — L'étendue du sol est de 335,270,400 acres, le sol occupé est de 16,786,405 acres, dont 8,829,000 acres défrichées, 5,790,360 en culture, 2,685,000 en pâturage, 97,000 en jachère, 206,000 autres. Il y a 7,957,000 acres non défrichées, 5,874,000 en forêt, 2,083,000 autres.

Dans Yamaska. — 233,600 acres de superficie totale, 196,814 acres de fermes, 155,598 de terre défrichée, 110,173 de culture, 41,745 de pâturage, 351 de jachère, 3,229 autres. 41,216 acres de terre non défrichée, 33,097 en forêt, 8,119 autres.

Étendue des fermes d'Yamaska. — 10 fermes de 3 à 10 acres, 232 de 10 à 70, 698 de 70 à 130, 411 de 130 à 180, 234 de 180 à 240, 98 de 240 à 400, 7 de 400 à 560 acres de terre défrichée, 1 de 560 à 780, 1 de 1,600 acres et plus, et défrichée. C'est du cumul en culture commerciale, non familiale.

« HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS »

EN DÉCEMBRE dernier, *Relations* publiait sous le titre: « Quel sort attend les Canadiens français? » la conclusion de l'important ouvrage de M. le chanoine Groulx, *Histoire du Canada français*. Un Canadien français qui vit à l'étranger fut frappé par cet article et fit venir douze exemplaires du numéro pour le distribuer à des amis, dont un Bénédictin anglais, « fameux polémiste qui s'est signalé tout spécialement dans le *Times* de Londres sur la question de l'anglicanisme et du catholicisme ». Ce Bénédictin a mis notre correspondant en relation avec l'historien anglais Arnold J. Toynbee, qu'il compte parmi ses amis. Voici la lettre dans laquelle le Bénédictin accusa réception du numéro de *Relations*:

Thank you very much for sending me « Relations ». The article you indicated is particularly interesting. Surely the French Canadian has a providential mission in America, the preserving and presentation of real culture to the New World;

En tout: 1,692 fermes, dont 1,556 sont exploitées par le propriétaire, 22 par le locataire, 97 par les deux, 17 par un gérant.

LE BÉTAIL : ANIMAUX, VOLAILLES ET ABEILLES

Pour tout le Canada. — Le bétail représente une valeur de \$2,010,356,955, dont \$97,751,734 pour 1,306,639 chevaux, \$1,595,653,393 pour 8,371,006 têtes de bétail, \$185,861,477 pour 4,915,987 cochons, \$77,942,377 pour 64,615,025 poules et poulets, \$2,898,166 pour 188,328 ruches, etc.

Pour le Québec. — \$340,453,000 comparés à \$683,328,000 dans l'Ontario, soit \$29,110,000 pour 232,863 chevaux, \$248,648,000 pour 1,640,840 têtes de bétail (contre Ontario \$539,696,630 pour 2,465,875), \$39,669,538 pour 1,108,306 cochons, \$13,738,383 pour 10,090,000 poules et poulets, (\$32,865,259 pour 23,767,391 en Ontario), \$461,330 pour 37,422 ruches (contre \$1,317,000 pour 87,800 ruches en Ontario).

Pour Yamaska. — Valeur totale de \$6,109,920 à distribuer entre 3,340 chevaux valant \$363,560, 26,952 têtes de bovins valant \$4,581,352, 22,021 cochons valant \$846,315, 1,405 moutons valant \$30,771, 199,814 poules et poulets valant \$254,227, 1,407 ruches valant \$21,105, plus 10 chèvres, 2,440 dindons et 500 canards, oies et autres volailles cotées à \$12,500.

Voilà qui consomme presque toute la récolte des fermes. Si ces animaux sont médiocres ou pires, la ferme les nourrit à tort, à perte; ils ne nourrissent pas le fermier.

Comme *revenu total*, les premiers prix reviennent à La Baie, à Saint-Elphège et à la Visitation. Plusieurs ont encore trop la fièvre du foin. Une femme de Saint-Bonaventure a encore le courage de dire: « C'est payant! » bien que trois récoltes ne soient pas vendues... Les mauvaises prairies pas fauchées sont une perte sèche, comme un logis pas loué, un prêt sans intérêt.

by culture I mean RELIGION integrated into life, not stuck on like a war decoration.

And the article shows — the whole number shows — that the French Canadians have come to a parting of the ways. Are they going to be able to adapt themselves to mechanised life and keep the faith integral? Or are they going to adopt the one and lose the other? They can no longer be ostrich like.

Sir, you surely have a part to play in all this, and like A. J. Toynbee I wish you well and admire your tradition.

Dans sa conférence *Où allons-nous?*, prononcée le 26 mars dernier, M. le chanoine Groulx a signalé en traits énergiques ce que les Canadiens français doivent éviter et accomplir pour rester fidèles aux lignes de force de leur histoire. Ces traits énergiques ne sont pas ceux d'un pessimiste, mais d'un homme convaincu, qui parle vigoureusement afin d'aider les siens à prendre bien conscience des maux qui les menacent.

LE CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE ET LES CHÈQUES BILINGUES

Extraits du mémoire présenté à M. Abbott:

LE CONSEIL DE LA VIE FRANÇAISE, représentant officiel des Canadiens de langue française, s'est alarmé depuis longtemps du sort que le gouvernement du pays réserve à la langue française, notamment dans le libellé des chèques mis en circulation par divers ministères; les chèques des allocations familiales et les chèques de pensions de vieillesse en sont un exemple. A chaque émission de ces chèques unilingues, les Canadiens de langue française se sentent lésés dans leurs droits et blessés dans leur fierté...

Nous n'aimons pas rappeler à tout instant que près de cinq millions de Canadiens de langue française ont des droits inaliénables à l'usage de leur langue, non seulement dans la province de Québec, mais dans toutes les provinces du pays. Voilà l'esprit qui a présidé à la Confédération et c'est ce même esprit qui, en 1953, exige le bilinguisme à tous les paliers de l'administration publique.

D'ailleurs, la monnaie et les timbres-poste bilingues témoignent déjà de cet esprit. Nous demandons donc tout simplement que le gouvernement fédéral pousse la logique et la sagesse un peu plus loin...

Le Conseil de la Vie française ne peut admettre que la généralisation des chèques bilingues présenterait des difficultés d'ordre technique; au contraire, elle serait d'une étonnante simplicité et représenterait une économie considérable. De plus, un membre du cabinet fédéral n'a-t-il pas déclaré publiquement, en 1952, qu'il ne comprenait pas pourquoi les chèques du gouvernement fédéral n'étaient pas bilingues? *Le Conseil de la Vie française* croit que si le gouvernement du Canada veut que le chèque bilingue devienne une réalité, il le peut. Les fonctionnaires fédéraux doivent-ils être les seuls juges en ces matières?

... Puisse cet appel pressant obtenir bientôt une réponse favorable! Car, faut-il le rappeler, l'unité nationale, synonyme d'unité politique fondée sur une enrichissante dualité culturelle, ne s'établira jamais par décret. Elle se forgera, elle se tissera petit à petit, par des actes, par des faits. Et plus l'exemple viendra de haut, plus vite et plus solidement régnera l'unité nationale dont on parle tant...

LA GRÈVE DE LOUISEVILLE

Le Travail (10 avril), l'organe de la C. T. C. C., parlait d'une enquête faite par The Labor Leader, publié par les syndicalistes catholiques américains:

CE JOURNAL a fait enquête sur la compagnie *United Merchants*, la « maison mère » de l'*Associated Textile*. Il a trouvé que sur un total de 13 usines possédées par cette compagnie aux États-Unis, une seule était syndiquée. Et d'après un historique des relations entre la compagnie et les ouvriers de cette usine, il semble que la situation ne vaille guère mieux là-bas qu'à Louiseville. En 1950, la compagnie s'était opposée à la certification de l'union, à propos d'un détail technique; en 1951, la compagnie mit des automobiles à la disposition d'un groupe d'antisindicaux, lors d'un vote de représentation; en 1951 encore, elle refusa d'accorder une augmentation de salaire, « bien que », ajoute *The Labor Leader*, « le niveau des salaires payés ait été bien inférieur dans cette usine à ceux payés dans toutes les autres usines analogues du même état ». Elle congédia aussi en même temps quelques-uns des ouvriers élus pour représenter leurs confrères à la table de négociation.

Document à verser au dossier de la grève de Louiseville.

Au fil du mois

Paix! Paix! Pendant qu'elle fait roucouler sa colombe de paix, l'U. R. S. S. continue de mener sa guerre implacable contre l'Église qu'elle appelle le Vatican. Radio-Moscou et toute la presse communiste en chœur annoncent qu'un « nouveau code de morale internationale » permet au Vatican d'avoir de l'indulgence pour les pécheurs capitalistes. « Le code révisé de la morale internationale » bénirait la propagande de guerre et la guerre bactériologique... « Le Vatican lui-même, dit Radio-Moscou, n'avait jamais auparavant atteint un tel degré d'infamie et d'impudence. »

L'*Osservatore Romano* rappelle qu'il avait salué avec espoir les paroles et les actes des nouveaux dirigeants soviétiques; il avertit maintenant que les nouvelles attaques soviétiques visent, par delà le Vatican, l'Occident tout entier. C'est ce que nous n'avons pas le droit d'oublier. Car l'antagonisme qui oppose deux mondes — qu'on appelle, pour simplifier, l'Est et l'Ouest — ne provient pas d'abord d'une doctrine politique ou d'une théorie économique, mais d'une conception de l'homme et de sa destinée. D'après le communisme, l'homme, *seul et par lui seul*, est son explication totale; il est à soi-même sa propre destinée et sa propre rédemption. Le communisme est *sans Dieu et contre Dieu*, et ne se promet de cesse que lorsqu'il aura détruit dans l'homme ce qui est reflet divin, et dans son milieu de civilisation ce qui est valeur chrétienne. Comme le démon dans son feu, le communisme « intrinsèquement pervers » est enveloppé dans sa haine contre Dieu et contre son image dans l'homme. L'oublier pour exalter le primat de la politique ou de l'économique, ce n'est pas édifier la paix, mais se faire les architectes du chaos. Le rappeler, et exiger au moins un minimum de liberté pour la parole de Dieu, c'est travailler à la vraie paix. Mais c'est toujours ce minimum qui est beaucoup trop pour le communisme.

L'*Annuaire pontifical* de 1953 nous le rappelle sobrement. La liste y est longue de ceux qui, cardinaux, archevêques, évêques, portent après leur nom: « *in carcere per la Fede*, en prison pour la Foi », ou « *impedito*, empêché » (d'exercer sa charge). Qu'on mentionne le cardinal Stepinac, de Zagreb empêché, le cardinal Mindszenty, de Strigonia (en prison), ou le cardinal Tien, de Pékin (empêché), que ce soit l'archevêque Skvireckas, de Kaunas, en Lithuanie, son auxiliaire ou son vicaire général (tous empêchés), ou l'archevêque Béran, de Prague (déporté), ou l'évêque Philippe Côté, de Sûchow, en Chine (prisonnier), c'est Dieu qui est affirmé, l'homme, fait pour l'aimer et le servir et le voir, qui est défendu, l'Occident et le monde qui sont sauvés.

L. D'A.

« **Un incorrigible espérant** » Le 28 juin 1953, ce sera, pour le chanoine Lionel Groulx, le cinquantième anniversaire ou le jubilé d'or de son ordination sacerdotale. 1903-1953. A la fin de cette période, qui a vu tant de bouleversements, de gauchissements et de lâchages, l'abbé Groulx demeure toujours le même, toujours attaché à son idéal, toujours rayonnant d'énergie et d'espoir. « Avec quel entrain, déclarait-il récemment, dans sa conférence intitulée *Où allons-nous?*, avec quel entrain, vers 1900, nous entrions dans la vie! » Et d'ajouter: « Je crois pouvoir rendre ce témoignage à ma génération: elle ne fut pas une génération de résignés. Elle a tenté une réaction, et elle l'a tentée dans tous les domaines, réaction la plus vigoureuse, la plus constructive peut-être, quoi qu'on dise, inscrite dans notre histoire depuis un siècle. »

De cette réaction salvatrice pour le Canada français, l'abbé Groulx aura été, certes, l'un des artisans les plus

résolus. Dans la conclusion de sa conférence, il nous dit pourquoi il a parlé. « J'ai voulu d'abord parler, avertir, tant je souhaiterais que ne monte jamais de ce peuple que j'ai aimé la plainte nostalgique d'avoir irrémédiablement perdu son âme... Et c'est pourquoi, comme il y a cinquante ans, à mon entrée dans la vie, je reste un incorrigible espérant. Et je crois pouvoir m'assurer qu'aucun défaitiste de chez nous ni d'ailleurs ne m'ôtera ma foi dans l'avenir de mon petit pays français. »

Une vie en ligne droite. Une vie qui continue la « tradition de résistance et d'engagements solennels ». Une vie d'espoir et de confiance. Une vie de dignité fière et de rayonnante énergie. Tout cela caractérise cette période de cinquante ans, ce jubilé que les amis du chanoine Groulx voudront sans doute fêter avec quelque éclat, et auquel ne saurait rester indifférent le peuple canadien-français, car sa volonté actuelle de vivre, il la doit pour beaucoup à cet *incorrigible espérant*.

R. A.

La doctrine sociale de l'Église

Les étudiants des collèges et universités catholiques des États-Unis reçoivent-ils l'enseignement social de l'Église? Un enseignement pratique, détaillé, qui leur permettra plus tard de prendre position sur les problèmes sociaux du jour, de penser, de parler, d'agir suivant les directives des souverains pontifes? La question inquiète actuellement plusieurs esprits, préoccupés de l'avenir de leur pays. Des enquêtes récentes n'ont pas apporté une réponse favorable. Aussi cherche-t-on les causes de cette regrettable lacune. Les autorités responsables en ont signalé deux principales: le manque de professeurs compétents et la surcharge des programmes.

Excuses inadmissibles, déclare *America* dans un article du 11 avril dernier. Le fait est grave. A une époque où plus que jamais la société en péril a besoin de laïcs qui, dans leur vie familiale, professionnelle et publique, appliquent les directives de l'Église, les collèges et universités catholiques manquent à leur tâche de former de tels hommes. Combien, même parmi leurs anciens élèves, adoptent des attitudes tout opposées à ces directives! Il faut remonter plus haut, ajoute la revue, que les raisons invoquées. Si les autorités étaient réellement convaincues de l'importance d'un tel enseignement, elles trouveraient bien les professeurs compétents et la place qu'il réclame. Et ce n'est pas seulement quelques étudiants qui en bénéficieraient; tous ceux qui passent par les collèges et universités, quelle que soit la faculté à laquelle ils sont inscrits, devraient recevoir cet enseignement.

Ces réflexions ne s'appliquent-elles pas, pour une bonne part, à notre pays? Sont-ils nombreux nos laïcs — hommes publics, avocats, médecins, journalistes, professeurs, industriels, hommes d'affaires — vraiment pénétrés de la doctrine sociale de l'Église, attentifs aux nouvelles précisions que peuvent apporter le Souverain Pontife et nos évêques, résolus surtout à pratiquer cette doctrine, quelles que puissent être ses répercussions sur leurs intérêts matériels ou politiques? La réponse est facile pour les observateurs de notre vie quotidienne. Cependant, au congrès des professeurs de philosophie des collèges affiliés à l'Université Laval et à l'Université de Montréal, tenu en 1936, un excellent rapport, publié ensuite dans la collection des brochures de l'I. S. P., exposait la nécessité de cet enseignement, tout en reconnaissant ses difficultés. Une des principales, sur laquelle plusieurs insistèrent, lors d'une enquête que nous fîmes nous-même en 1940 et dont l'*Ordre nouveau* publia les conclusions, c'est que la doctrine sociale de l'Église n'est pas inscrite spécifiquement au programme du baccalauréat. Alors, bon nombre d'élèves,

qui n'ont en vue que leurs succès aux examens, s'en désintéressent. On regretta aussi l'absence d'un « manuel d'enseignement social, rédigé par un Canadien et adapté aux conditions du pays ». Il semble bien que ces deux lacunes existent encore. Au Canada toutefois, comme aux États-Unis, la connaissance et l'application de la doctrine sociale catholique s'imposent si nous voulons établir un ordre meilleur et sauver la société des dangers qui la menacent. Pie XII et, à sa suite, nos évêques ne cessent de le rappeler: cette doctrine est *obligatoire et irremplaçable*.

J.-P. A.

Cours d'été 1953 à Laval Du 29 juin au 8 août, l'Université Laval accueillera des centaines d'étudiants et d'étudiantes, jeunes et adultes, laïcs et religieux, qui, venus de tous les coins du Canada et des Amériques, compléteront leur instruction et leur culture en participant à la vie et à l'esprit du Canada français. Le prospectus des cours qui se donneront cet été impressionne par la propreté de son texte, la variété et le sérieux des leçons qu'il annonce, les chances d'expansion qu'il laisse entrevoir pour la culture française en Amérique. Dégageons une réflexion.

Par un mot d'introduction, l'Office provincial de Publicité souhaite la bienvenue aux étrangers et leur déclare qu'ils trouveront « à Québec une atmosphère d'hospitalité et de culture intellectuelle d'origine bien française, une fidélité profonde au passé ». Un Montréalais n'a pas de peine à concéder que cette affirmation s'applique beaucoup mieux à la vieille capitale qu'à la métropole au visage balafré d'américanisme. Et pourtant, le Montréalais lui-même voudrait que Québec, où rien, absolument rien ne justifie le barbouillage anglais des réclames touristiques, apparût au voyageur comme un foyer *purement* français. N'est-ce pas ce que commande la prétention de faire sentir à l'étranger, dans les murs de Québec, « une fidélité profonde au passé » ?

Au mérite indiscutable de son rayonnement français pendant l'été, l'Université Laval ne pourrait-elle ajouter celui d'obtenir la purification de l'atmosphère dans une ville française dont la cité universitaire constitue un centre d'influence particulièrement important? Ce sont les cours de français (grammaire, conversation, littérature, folklore québécois) qui attirent, comme on sait, le plus grand nombre d'étrangers à Laval. Et, sur un ton fort aimable qui veut faire accepter cette sévère exigence, on demande aux étudiants de promettre « sur leur honneur de ne parler que français, ... non seulement dans les classes de conversation, mais dans toutes les relations de professeur à étudiant, ainsi que dans les rapports des étudiants entre eux » (p. 19). Très bien, puisqu'il s'agit précisément d'un cours de français dont la durée est relativement courte, et que l'université tient légitimement, pour sa réputation, à ce que les résultats de son enseignement puissent se constater.

D'autre part, l'étranger hésitera sûrement à croire l'Office provincial de Publicité lorsqu'il proclame, non sans fierté, dans le prospectus même de l'Université: « ... la province de Québec manifeste une civilisation personnelle et autonome », dont « la beauté... se traduit souvent par des nuances que vous aurez la satisfaction de discerner ». Entre les *Tourist rooms* et l'*Accommodation for tourists* dont s'illumine la plus grande artère de Québec, la romantique Grande Allée; entre les *Full course meals* et le *Snack bar* ou le *Cocktail lounge* des hôtels, restaurants et boîtes de nuit, l'étudiant américain saisira-t-il la subtile *nuance de civilisation* autonome et *personnelle*? Évidemment, ce n'est pas Laval qui est responsable de tant de niaiserie et d'un aussi piètre *sens* des affaires. Mais l'université n'a-t-elle pas intérêt à ce que

son enseignement estival et le culte du français qu'il ambitionne de propager paraissent pris au sérieux par les Québécois eux-mêmes?

M.-J. D'A.

Divers pourquoi Pourquoi donc l'Angleterre protestante et les autres nations unies ne se décident-elles pas à traiter aussi bien Franco le chrétien anticommuniste que le communiste persécuteur Tito? Nommez donc le responsable de cette espèce de trahison.

Quand donc Franco sera-t-il reçu à Londres, photographié entre la reine et la reine-mère, bien traité par Churchill et par les banquiers? M. Eden a-t-il converti son rude invité? Il l'a entouré d'un régiment de détectives, mieux que de révérends rose-rouge comme le fameux doyen...

L'Europe est née, paraît-il, le 14 septembre dernier, dans la signature de six pays occidentaux. Pourquoi pas de l'Angleterre? Churchill, hier très chaud pour cette forte Europe, n'y était pas. Pourquoi? Parce que la France y domine? MM. Salazar et Franco, évidemment, n'ont pas été invités: ils sont trop catholiques.

Pourquoi la Bourse tombe-t-elle dès que la Paix s'annonce bien? Voilà un scandale absolument indéfendable: jouer sur le sang des autres.

De quelle race est donc le sous-ministre du catholique Dr McCann, ce M. David Sim, qui laisse passer aux douanes tant de littérature obscène? Il se dit incapable d'y voir: essayons un meilleur homme. Ce trop large est-il chrétien? Est-il indispensable à Ottawa? Est-il impossible à remplacer? Ne détient-il pas une position-clé, qu'on devrait réserver aux vrais Canadiens?

Quand le Canadien national annonce des promotions, des nominations à fort salaire, à vaste influence, pourquoi n'y voit-on jamais de Canadiens français? Notre proportion de population donne droit à trois sur dix, et nous récoltons le perpétuel zéro...

Le Canada n'est-il pas assez vaste pour qu'on se paye un espace de verdure à quelque cent pieds du trottoir quand on bâtit un monument à coût de millions? Au moins un espace pour stationner, sans payer...

Dans les parcs, l'A. J. C. et la J. E. C. auront de l'ouvrage à freiner les jurons et à mettre du français dans les jeux, surtout au jeu de balle. Pourquoi pas aussi à faire chanter les enfants?

« Pourquoi casser les vitres de votre manufacture en déclarant votre grève? demande un chef de gare. Nous, des chemins de fer, nous avons fait une grève aussi, mais nous n'avons brisé ni vitres, ni rails, ni poteaux, ni outillage. Nous ne sommes pas des bandits. Vous non plus. Des catholiques, voyons! »

Le couronnement de la reine Élisabeth sert vraiment trop à l'impérialisme. Une propagande de quinze mois, poussée jusqu'à la nausée, dessert plutôt qu'elle ne sert. Il y a eu déjà des couronnements, dites donc. Ce n'est toujours pas la fin du monde.

Pourquoi ne pas accepter l'aide d'Ottawa pour construire la route transcontinentale dans le Québec aussi? Pourquoi ne pas en profiter pour construire plus de maisons et quitter taudis et troisièmes étages? Où en serons-nous en 1960?

Pourquoi le gouvernement de la province de Québec ne fait-il rien pour les réfugiés? C'est pourtant le désir bien clair du Pape qu'on les aide.

Pourquoi ne pas prévoir trente ans d'avance, même dans les villages, un plan d'avenir, des rues larges, des parcs pour les enfants, parcs à autos, etc? La place ne manque pas en plein champ.

Al. D.

Préparation au mariage

Louise-M. LEMONDE

LES COURS de préparation au mariage constituent une initiative merveilleuse. Le seul fait de les suivre témoigne déjà d'heureuses dispositions, et il est tout en faveur des futurs conjoints. Mais, si utile que soit cette préparation immédiate et en quelque sorte technique, il serait toutefois dangereux d'y voir l'unique garantie du bonheur en ménage.

Ni l'école, ni l'atelier, ni le bureau, ni même les mouvements d'Action catholique les mieux organisés ne donnent une juste idée du milieu familial. C'est là qu'il faut faire l'apprentissage de la vie conjugale. Je ne parle pas ici des directives à donner à l'enfant, — encore faut-il y penser, — mais de l'auto-formation de l'adulte, aboutissement normal de toute éducation réussie. Le temps des fiançailles, si long et si bien rempli soit-il, ne saurait combler les lacunes d'une jeunesse mal employée. La volonté doit être à la hauteur des meilleures résolutions. Que les jeunes ne s'y trompent pas: chaque progrès personnel, chaque victoire sur eux-mêmes, chaque effort en vue de la bonne entente, chaque participation à la vie familiale est un apport pour leur futur foyer. Après les secours spirituels, pas de préparation plus sûre, de base plus solide.

Les courriers de nos grands quotidiens regorgent de conseils donnés à des jeunes gens, plus encore à des jeunes filles, sur les moyens à prendre pour décrocher un bon parti. C'est là une philosophie un peu courte. Il faudrait les éclairer surtout sur les moyens à prendre pour faire un heureux ménage. Les circonstances providentielles qui déterminent le choix échappent souvent au pouvoir de la volonté. Mais si, comme disait Lincoln, après quarante ans un individu est responsable de l'expression de son visage, après vingt-cinq ans tout le monde est un peu responsable de son propre caractère. L'amour est à base d'estime et d'admiration, et les années d'ajustement seront certainement plus courtes et moins pénibles si on les a préparées de longue main. Quelles sont les principales vertus à cultiver? Tout d'abord, l'abnégation, car le don de soi ne s'apprend pas dans l'égoïsme, et il faut s'oublier devant l'œuvre commune; l'optimisme, la politesse, l'égalité d'humeur dans la vie quotidienne; le respect de la personne et des opinions d'autrui; assez de force d'âme pour supporter les épreuves et faire face aux responsabilités; enfin, une dose d'humilité suffisante pour reconnaître ses torts, rebrousser chemin quand on a fait fausse route et chercher sans cesse à s'améliorer.

L'ambiance à la maison a une telle importance que les psychologues attribuent une grande part du succès dans la vie au fait d'avoir grandi dans le calme et l'harmonie. Mais cette atmosphère n'est pas l'œuvre des

On connaît le passage de l'encyclique Casti connubii où Pie XI parle de l'extrême importance du milieu familial pour préparer des ménages heureux. Voici sur ce sujet capital des réflexions d'une mère de famille.

seuls parents. Les grands enfants ont aussi leur mot à dire dans l'organisation familiale. Comme première collaboration, on peut leur demander d'être là. Cette recommandation paraît étrange, mais avec le travail au dehors, l'indépendance financière et les conditions qui prévalent dans bien des familles, elle n'est pas superflue. Rester chez soi, et, qui plus est, s'y plaire, est devenu un art difficile, peu pratiqué, et s'il est précieux pour le célibataire, il est indispensable au jeune couple que les circonstances empêchent très souvent de sortir. D'ailleurs, on ne fait pas des chefs de famille, de vraies mères avec des demi-chambreaux, qui ne passent chez eux que pour manger et dormir. On appellera comme on voudra ces logis sans âme, presque toujours vides; mais des foyers, centres de rayonnement, de chaleur et de vie, jamais!

Ce qui distingue les vrais foyers des autres, c'est plus qu'une présence physique: c'est l'intérêt qu'on porte à ce qui se passe dans sa maison et à sa maison tout court. C'est le sens de la solidarité; aucune des peines ou des joies d'un membre de la famille ne devrait laisser les autres indifférents. C'est la part que chacun prend aux tâches domestiques, qui sont parfois si mal distribuées. C'est aussi l'affection et la confiance mutuelles. Trop souvent, les pères et mères ont des difficultés que les enfants ne soupçonnent même pas; et combien de parents, pourtant autorisés à recevoir des confidences, se voient tenus à distance simplement parce qu'ils sont les parents! Oh! je sais, les adolescents traversent tous une crise d'indépendance, et il leur est souvent plus facile de s'ouvrir à des étrangers qu'à leurs proches. Mais ils n'en perdent pas moins leurs appuis naturels et leurs meilleurs conseillers. Et c'est cette même fausse pudeur qui rend les époux trop fermés, craignant toujours de s'extérioriser, entre lesquels n'existe pas de véritable communion d'idées et de sentiments et qui demeurent étrangers l'un à l'autre. Pour se faire aimer, il faut se faire connaître, et c'est maladresse de négliger les épanchements de l'âme, qui sont à la source même de l'amour conjugal.

On parle souvent aux parents de leur devoir de tolérance et de compréhension; mais cette obligation n'est pas à sens unique. On en apprend aussi long sur le comportement des hommes et des femmes en s'efforçant de s'entendre avec les siens qu'en lisant des traités de psychologie, et c'est là un incomparable exercice d'assouplissement. Toute charité est vaine si elle ne commence à la maison. Si vous entendez des grands garçons, des grandes filles riposter, quand on leur reproche leurs manques d'égards: « Ce n'est pas ainsi que je traiterai ma femme, mon mari, mes enfants », méfiez-vous. Dans quatre-vingt-dix-neuf pour

cent des cas, c'est faux. Les bonnes habitudes ne s'improvisent pas. Il est moins que probable qu'ils changeront tout d'un coup, quand leurs responsabilités auront augmenté et que leur patience sera mise à de plus rudes épreuves. Se montrer aimable, même s'il en coûte, rendre service, même si ça gêne, sacrifier un peu de ses aises et de ses goûts, accepter avec philosophie les contrariétés inhérentes à la vie en commun, éviter les discussions acerbes, les querelles, les paroles blessantes, surveiller de près ses grands défauts et aussi les petits qui, parfois, agacent si fort l'entourage, voilà un programme plus facile à tracer qu'à suivre. Et pourtant, il n'est pas d'efforts qui soient plus largement payés.

Vivre en paix avec ceux qu'on aime, contribuer à leur bonheur, mériter leur affection, quelle recette plus éprouvée pour être heureux et pour avoir confiance en soi! Et celui-là est mieux préparé qu'un autre au mariage qui songe à donner plutôt qu'à recevoir; qui sait se taire, se dominer, et qui a compris la futilité des revendications trop personnelles; qui a senti le besoin

de ne plus travailler pour lui seul, ni même exclusivement pour un partenaire, mais pour le noyau humain auquel il appartient.

Ce qui compte plus encore, c'est une volonté tendue vers l'unité conjugale, un culte, un respect du mariage, qui le fasse considérer comme sacré, qui le mette au-dessus de toutes les peines et de tous les sacrifices. On ne saurait prendre trop au sérieux ce sacrement d'une portée illimitée, qui engage non seulement l'avenir de deux personnes, mais de plusieurs.

La prière et la réflexion s'imposent avant le mariage et ne sont pas moins nécessaires après. Si la lecture, les cours théoriques, les retraites remettent en mémoire des vérités éternelles et fournissent à l'esprit l'occasion de repenser et d'approfondir le sens idéal de son état de vie, cela n'exclut en rien les recettes pratiques. De celles-là, il n'en est guère qui vailent la formation personnelle et la préparation familiale, parce qu'elles ne sont pas limitées à un temps ou à un endroit; elles sont de tous les instants et s'incorporent à la vie même.

LA TÉLÉVISION

POUR PROTÉGER NOS ENFANTS

Émile GERVAIS, S. J.

LES JEUNES seront-ils les victimes de cette nouvelle merveille de l'invention humaine, la télévision? S'il faut en croire l'expérience américaine, les pauvres petits sont exposés à bien des malaises d'ordre physique et moral. L'image télévisée les retient captifs. Chez nos voisins, les enfants passent en moyenne jusqu'à trente heures par semaine devant l'appareil. Ils mangent, font leur devoir, le regard fixé sur l'écran. Résultat: l'imagination s'affole, le jugement reste informe, le pouvoir de concentration s'émousse. Voilà un problème à étudier, en attendant le poste CBFT exclusivement français que la Société Radio-Canada s'est décidée à nous promettre pour bientôt...

Le devoir de prévenir les abus incombe sans doute aux dirigeants de la télévision; les autorités de notre télévision française en sont conscients. Mais la grande responsabilité retombe sur les parents, qui peuvent, s'ils le veulent, faire le choix des programmes permis et discipliner leur petit monde. Pour les guider dans cette tâche délicate, voici quelques conseils que leur offre la *Ligue Canadienne de Santé*, se faisant l'écho d'un article publié par le docteur William Cochrane dans la revue *Health*:

« Les parents devraient savoir discerner quels sont les programmes appropriés à leurs enfants et ceux qui ne le sont pas. Ils devraient éviter de leur laisser voir les programmes qui traitent d'histoires de *gangsters* ou de meurtre, ou même certains programmes de lutte et de scènes d'ivrognerie. Deuxièmement, on ne devrait jamais permettre à l'enfant d'assister à un programme de télévision au cours du repas, attendu qu'il importe que l'enfant prenne tranquillement son repas et ne soit nullement sujet à des émotions. Quant aux programmes à sensations et bruyants, les enfants ne devraient jamais y porter le regard juste avant de se coucher... Les parents devraient voir à ce que les enfants ne négligent pas leurs exercices en plein air pour les programmes de télévision. » Et voici une conclusion importante que tous

les parents devraient méditer: sans doute « la télévision peut être... un excellent moyen d'éducation parce qu'elle apporte à tous les membres de la famille toutes sortes de programmes d'ordre artistique, religieux, aussi bien qu'amusants; mais... si on utilise mal la télévision, elle causera aux enfants des cauchemars et autres ennuis, en même temps qu'elle les privera des exercices en plein air dont ils ont tant besoin, et aura comme résultat de troubler sérieusement leur alimentation ».

Voilà quelques suggestions qu'il ne semble guère malaisé de mettre en pratique. Pourtant, un bon nombre de parents n'y parviendront pas. D'abord, la foule des mous, des esclaves de leurs goûts et des caprices de leurs enfants. Il faut un minimum d'énergie pour imposer une discipline au foyer, il faut surtout donner l'exemple de la discipline personnelle. Ensuite, le groupe des parents bien intentionnés, qui ne réussiront pas à se faire obéir, faute de tact, de compréhension et, parfois, par manque d'une certaine douceur qui sait faire aimer le commandement avec la personne qui le donne. Leur tort est de se contenter d'interdire certains spectacles aux enfants, de les envoyer se coucher quand les grandes personnes continuent de jouir des spectacles marqués « pour adultes ». Résultat presque infaillible: l'enfant se renfrogne, il boude, ou bien il refoule son ressentiment et son goût de révolte. Souvent il profitera de la première chance pour tricher et pour regarder en cachette les spectacles interdits.

La bonne manière n'est pas négative, elle est ferme et positive. Vantons auprès des enfants les programmes faits pour eux, faisons-leur désirer ces émissions comme une aubaine, comme une récompense. La séance devant l'écran devient ainsi une occasion précieuse de joies que l'on s'accorde de temps en temps, les grandes personnes donnant les premières l'exemple de la mesure et de la discrétion dans le choix de leurs programmes à eux.

Les Néo-Canadiens et leur gala d'avril

J.-Louis LAVOIE, S. J.

À CHAQUE RETOUR du printemps, comme pour nous réchauffer en avance sur les lenteurs du soleil, nos oiseaux migrateurs se hâtent de nous revenir, avec la grande vogue de leur folklore, fait de rames sans prétentions, très nature, joints à la grâce et aux arabesques de leur voltige diaprée.

Ainsi s'ébattaient et ramageaient pour nous, le 24 avril, d'autres migrants, les Néo-Canadiens, qui ne repartiront plus: nos cœurs se chargent de leur créer un climat qu'on ne voudra point quitter. Au surplus, l'apport de richesses séculaires qu'ils fournissent à notre culture en herbe marque assez quelle place il convient de leur donner au sein de notre vie communautaire.

Personne peut-être au Canada ne l'a aussi bien compris que la Commission des Écoles catholiques de Montréal, en s'adjoignant un Comité des Néo-Canadiens dont le but est d'orienter les nouveaux venus vers les milieux catholiques, de leur faciliter l'accès aux écoles et de promouvoir, dans une amitié réciproque, le respect de leurs traditions.

L'activité, étonnante autant que louable, de la Commission, de son Comité surtout, nous a valu une fois de plus un spectacle culturel de belle venue. Démonstration fort objective de l'achèvement artistique que des civilisations, sans liens communs, peuvent greffer sur les trouvailles populaires, frustes sauvages qui ne sont que de gauches échos d'un symbolisme rudimentaire, des emprunts naïfs aux accidents tourmentés, aux paysages adoucis, aux plaines sans rides et sans bosses qui forment le fond des divers habitats humains.

Sans avoir vu l'Ukraine, ni en voyage ni en géographie, si vous entendez moduler en chœur les enfants qu'elle a

Nos lecteurs reconnaîtront aisément le P. Lavoie dans ces impressions notées après la soirée des Néo-Canadiens qui eut lieu au Forum de Montréal.

parmi nous, l'image des steppes monotones et infinies vous entrera par les oreilles. Les cabrioles des danses italiennes mimeront les bonds des chèvres pendues aux flancs des Apennins, tandis qu'en leurs barcaroles colorées vous retrouverez le bercement d'un flot paisible qui chatoie.

L'aboutissant d'une longue évolution des folklores, évolution parallèle au développement de la civilisation chez les divers peuples, nous avons pu nous en laisser ravir, ce soir-là, au Forum qui, par parenthèse, était joliment garni de spectateurs, S. Ém. notre cardinal en tête.

Un branle gai, une chaîne, une ronde enfantine, un chassé-croisé pour ouverture, à la façon d'un thème de symphonie, destiné à être repris, à se développer en des mouvements différents, en des structures plus savamment combinées, poussées parfois jusqu'à l'incroyable, voilà ce que c'était, pourrais-je dire, si j'avais le loisir de vous parler de chacun.

Mais les Canadiens français qui osent? Ils firent bien d'oser. Leur cotillon valait celui des autres. Et il eut l'heur d'effacer la vision que j'avais gardée des cotillons de ma lointaine jeunesse. Sans doute, il n'était pas relevé, comme chez les autres danseurs, par la richesse symbolique des toilettes. Nous n'avons, pour caractériser nos costumes régionaux, que le tablier, ici rayé sur le long et là, sur le travers... Les Néo-Canadiens, dans toute la gamme du coloris, portaient des broderies qui sont, ni plus ni moins, la stylisation de leurs armoiries nationales. Et le moindre retroussis des étoffes et des parures ressemble, chez eux, à un fleuron tombé des plus illustres couronnes.

Mon silence sur les Hongrois reste mon plus amer regret, après l'image qu'ils ont laissée à tous d'un raffinement qu'un long contact avec une vraie noblesse préserve de tout excès.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici que l'éclairage était mal dirigé et que les instrumentistes nègres ont eu plus d'endurance à suer leur cacophonie que n'en eut le public à la subir.

LE THÉÂTRE

« LA CUISINE DES ANGES »

Paul-Émile RACICOT, S. J.

UNE SAISON s'achève, emportant rêves et succès dans une même réalité. Bien des promesses sont restées sans lendemain. Le Théâtre Marist n'a pas pris l'affiche une seconde fois, mais il prépare activement l'annonce faite à Marie qui sera présentée au Centre marial de Nicolet. Les *Pirouettes* de Maurice Cimber firent long feu, malgré les efforts de la Compagnie Saint-Genès. Apparition fugace de la Compagnie des Jeunes avec un programme de Musset. Cependant, trois faits sont à noter: la réputation du Théâtre du Nouveau Monde s'affirme de plus en plus à Québec comme à Montréal; à son passage, la troupe Renaud-Barrault sut réjouir par son art les amateurs de spectacles (certains sujets toutefois étaient discutables); le succès de Marcel Dubé au festival dramatique comme auprès du public reconforte nos auteurs.

Toujours à l'affût du progrès, le Nouveau Monde pourra tabler sur ces deux dernières constatations en vue de la saison prochaine. En effet, il annonce qu'il aura l'appui d'acteurs français de renom dans une comédie de Molière

et qu'il présentera une pièce d'un auteur canadien. Zone ne fut pas une exception rare, cette année. Il y eut aussi *le Petit Duc du Grand Duché*, œuvre de Richard Pérusse et de Guy Sanche, que présentèrent les Balladins, durant le festival d'art dramatique. Rattaché à la France d'aujourd'hui par des auteurs comme Achard ou Husson et par des comédiens de qualité, le Théâtre du Nouveau Monde offrira de beaux spectacles à notre public et s'il se tourne vers nos écrivains, quelle occasion magnifique, pour eux, d'atteindre les tréteaux!

Une comédie fort plaisante, *la Cuisine des anges*, vient de terminer la période des spectacles. Le titre énigmatique renferme une foule d'allusions charmantes. La scène se passe à Cayenne, un jour de Noël. Premier contraste, qui en amène bien d'autres. Dans cette capitale de bagnards, la famille Ducotel conserve, comme au Havre, ses habitudes de confiance inaltérable dans une négligence continuelle. Félix porte son nom. La malchance accompagne son insouciance, sans jamais atteindre son âme. Son épouse s'inquiète

un peu, mais elle est aimée d'une façon si naïve et si tendre. Leur fille Isabelle partage leur optimisme crédule, car elle espère un amour que des intérêts dérangent. Une lettre annonce l'arrivée du cousin Juste. Il exigera les comptes de Félix et brisera les espérances d'Isabelle.

Sur le toit, il y a trois forçats qui réparent les tuiles. Ils ont entendu les angoisses de ces gens si sympathiques. Ils s'attendrissent sur leur sort et décident de ramener la joie dans les cœurs. Ils réconfortent Isabelle et préparent le réveillon de Noël à leurs frais. Le petit commerce a besoin d'une main experte pour reprendre essor; ils s'en chargent. Le cousin Juste fait son apparition. Personnage sérieux dans une fresque idyllique, il menace l'équilibre de la comédie. En financier rigide, il réclame les livres de comptes. Les forçats défendront la tranquillité des Ducotel et les lois du genre. Après délibération, le procès de Juste est décidé; le serpent-minute exécutera la sentence. La rencontre de Paul avec Isabelle n'aboutit pas aux résultats attendus. Le serpent, encore une fois, s'occupera de guérir sa fatuité. La famille Ducotel vivra dans le même climat de béatitude, et l'arrivée d'un gentil sous-lieutenant en assure les spectateurs. Isabelle avait donc raison de chanter: « Trois anges sont venus ce soir ». Les bagnards ignoraient le cantique, mais connaissaient bien les petits trucs d'une cuisine où les bonnes âmes ne seraient vraiment pas à l'aise. S'il nous arrive comme

aux Ducotel de trouver sympathiques ces généreux bagnards, ceux-ci nous détrompent facilement en révélant leur passé d'assassins. Par contre, si leurs procédés nous scandalisent, ils ne font qu'exécuter des souhaits intimes. En effet, le rêve de Mme Ducotel manifeste ce désir, Isabelle trouve horrible cette mort qui ne lui cause aucun chagrin, et Félix finit par leur dire merci. Après tout, pourquoi diviser les bons et les méchants quand ils ont pitié les uns des autres?

Histoire délicate, remplie de finesse et d'à-propos, *la Cuisine des anges* confirme chez nous le succès de son modeste auteur Albert Husson. Rien de grossier ni de vulgaire. La sobriété et le bon goût triomphent de la farce truculente et de la verve fantasque. Georges Groulx et Monique Miller méritent des félicitations particulières pour leur interprétation, où l'ingéniosité de l'agioteur s'oppose agréablement à l'ingénuité de la jeune fille. La souplesse de Guy Hoffman semble sans limite et le commérage de Rose Rey-Duzil, interminable. Distribution appropriée et choisie dans un décor tropical de Michel Ambrogi.

Après les labeurs d'une saison, le Nouveau Monde vient de cuisiner un mets tout angélique que Montréal peut savourer en même temps que New-York et Paris. Dès qu'avril commence à répandre ses douceurs, le théâtre semble perdre ses charmes; cependant, il y a dans *la Cuisine des anges* une véritable bouffée de fraîcheur printanière.

HORIZON INTERNATIONAL

MEXIQUE : PROBLÈMES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

PARFOIS, les voyageurs qui traversent le Mexique expriment leur étonnement devant l'inégalité des richesses.

Les pauvres, en ville et plus encore à la campagne, vivent dans des conditions qui paraissent intolérables. Les riches, surtout ceux d'un cru récent, affichent un luxe qu'on peut qualifier de provocant. Le ministre des Finances du gouvernement de M. Adolfo Ruiz Cortinez, M. Antonio Carrillo Flores, vient de donner des précisions intéressantes dans un remarquable discours qu'il a prononcé devant le congrès des banquiers, à Acapulco, le 27 avril. La presse souligna justement l'importance de cette communication qui fut, de beaucoup, la partie la plus importante du congrès. S'adressant à des banquiers, M. Carrillo Flores développa sa pensée dans un langage technique. Publié dans presque tous les journaux, avec de nombreux commentaires, le discours fut également discuté par les non-initiés. Les remarques qui vont suivre sont, cela va sans dire, d'un profane.

Quelques chiffres. — La production nationale, qui, en 1939, fut de 6,657,000,000 de pesos, monta, en 1952, à 51,350,000,000 de pesos. La monnaie ne vaut plus ce qu'elle valait en 1939. En chiffres de 1939, la production nationale de l'année qui vient de finir serait de 13,519,000,000 de pesos; c'est-à-dire que, durant la période de 1939 à 1952, la production nationale a doublé. Le ministre des Finances estime que l'histoire du Mexique ne connaît pas d'autre période où le développement de la richesse ait été aussi rapide. D'autre part, le produit net par travailleur, en 1952, fut de 5,310 pesos, soit un revenu moyen par habitant de 1,734 pesos, c'est-à-dire moins de 150 pesos par mois. Il ne donna pas, cette fois, le point de départ de 1939, mais commenta ainsi: « Ce chiffre montre la terrible pauvreté qui, malgré le développement atteint, écrase toujours la majorité de notre peuple. » Cela veut dire que le revenu moyen par habitant serait de moins de dix-sept dollars canadiens (\$17) par mois. Un profane

reste inquiet autant devant ces chiffres que devant certaines réticences. En effet, quelle est la partie de la production nationale qui reste à l'intérieur du pays? Quelle est celle qui prend le chemin de l'étranger? Il est impossible de faire un pas à travers les rues du centre de la ville, et même de la banlieue, sans noter une infinité de raisons sociales étranges, surtout américaines. Si le Mexique importe, il doit nécessairement exporter. Il faudrait savoir quelle partie de la richesse produite quitte immédiatement le pays.

Il en est de même pour la deuxième série de chiffres: « Le revenu moyen par habitant est de 1,734 pesos, c'est-à-dire moins de 150 pesos par mois. » On voudrait savoir de quel habitant il s'agit: d'une classe de salariés? du Mexicain tout court? En ce dernier cas, il semblerait que ces chiffres sont terriblement inquiétants. Il faudrait alors poser la question: Où va-t-elle, cette formidable richesse, qui a grandi à un rythme aussi accéléré, de 1939 à 1952? Pourquoi, dans un pays qui s'enrichit aussi rapidement, une telle misère? Les données sur le coût de la vie laissent subsister eux aussi des points d'interrogation. Pour les prix en général, M. Carrillo Flores part de l'indice 100 en 1939 pour arriver à 407 en avril 1952, et descendre à 393 en décembre, et 386 en mars. C'est un petit progrès. Quant aux produits alimentaires (dans le peuple, cela se réduit à peu près aux fèves, au maïs, au chili et aux fruits), c'est 1929 qui devient le point de départ, sans qu'on avertisse pourquoi on a choisi cette année plutôt que 1939. Partant de l'indice 100 en 1929, on arrive à 704 en avril 1952, pour descendre à 693 en décembre, et à 633 en mars de cette année. Ici, la descente est plus considérable, et c'est le petit peuple qui en a bénéficié.

Quand la présente administration entra en fonctions, en décembre 1952, la réserve monétaire était de deux cent cinquante millions de dollars américains (\$250,000,000); elle

monta « il y a quelques jours », observe le ministre des Finances, à 277 millions.

Voici maintenant d'autres précisions. D'après la déclaration faite au journal de Mexico *El Universal* (23 avril) par M. Enoch Lejeune, vice-président de la *National City Bank of New York*, alors qu'il se rendait au congrès d'Acapulco, l'*Export Import Bank* a fait au Mexique, « jusqu'à cette date », un crédit de 300,000,000 de dollars américains « que le Mexique n'a utilisé jusqu'ici qu'en partie ». En fait, la moitié de ces crédits a déjà été utilisée; si le reste venait à être engagé, il s'ensuivrait que la réserve monétaire du pays, dont nous parlait M. Carrillo Flores, serait empruntée jusqu'à son dernier dollar, ce qui signifierait que le Mexique serait non seulement hypothéqué, mais ruiné, et sous la dépendance entière des banquiers du Nord. D'ailleurs, l'*Export Import Bank* n'est sans doute pas l'unique créancier du gouvernement. Quant aux entreprises mexicaines qui empruntent directement aux États-Unis, elles ne passent pas nécessairement par l'*Export Import Bank*. Pas davantage les entreprises américaines proprement dites, qui viennent construire leurs usines au Mexique ou y exploiter les mines. Cette dépendance financière envers les États-Unis, qui paraît absolue, risque d'effacer les derniers vestiges d'indépendance économique, c'est-à-dire d'indépendance tout court. On comprend pourquoi M. Ruiz Cortinez sent le besoin d'une politique financière extrêmement prudente, et pourquoi il s'y applique de toute son énergie.

Témoignages de misère. — La situation suivante n'a pas été examinée par le ministre des Finances, qui, évidemment, ne pouvait envisager tous les problèmes. Chaque année, un nombre considérable de jeunes Mexicains, incapables de gagner leur vie chez eux, partent comme *braceros* (c'est-à-dire manœuvres, et souvent manœuvres saisonniers) pour les États-Unis. Cela donne aux entreprises américaines, surtout agricoles, une main-d'œuvre à bon marché. D'après Rodolfo Ugalde (*Excelsior*, 28 avril 1953), qui donne ses sources d'information dans son article, 203,000 travailleurs mexicains entrent légalement aux États-Unis en 1952; 650,000 furent arrêtés à la frontière, parce que leurs papiers n'étaient pas en règle; ils avaient tout de même laissé leur village dans le but d'émigrer et, s'ils avaient un peu de propriété, ils la liquidèrent au moins en partie pour graisser la main à quelque agent plus ou moins officiel (ici, on les qualifie de *coyotes*), vivant de ce trafic, et sans lequel il est difficile à un paysan, souvent illettré, de s'organiser. On estime encore qu'au moins 300,000 traversèrent illégalement la frontière (ceux-là, on les qualifie d'*épaules mouillées* parce qu'ils traversent le *Rio Grande* à la nage et arrivent de l'autre côté avec leur pauvre butin tout trempé), pour disparaître ensuite dans les masses mexicaines du Texas, du Nouveau-Mexique ou de la Californie. Cela ferait donc 1,153,000 Mexicains qui, l'an dernier, laissèrent leurs campagnes pour tenter d'émigrer aux États-Unis. La moitié seulement réussirent, au moins provisoirement. Or, la population du Mexique est évaluée à quelque vingt-cinq ou trente millions. Décomptez les vieillards, la plupart des femmes, les malades et les infirmes, les enfants et les jeunes gens au-dessous de 18 ans. La saignée annuelle prend des proportions simplement effarantes.

Omettons pour l'instant les conséquences sociales et religieuses de ce bouleversement. Beaucoup de ces *braceros* sont mariés. Vont-ils rester fidèles à leur foyer, une fois arrivés aux États-Unis? Je ne pense pas seulement aux vampires qui pullulent partout où il y a quelques sous à ramasser et quelque malheureux à déposséder de ce qu'il a gagné au prix de tant de sacrifices — filles de vie, marchands de boisson, gérants de salles de jeu. On sait comment, au début, nos

bûcherons avaient de la difficulté à rentrer dans leur paroisse avec l'argent de l'hiver. Ces pauvres Mexicains ont souvent un admirable esprit de famille. Vont-ils rester célibataires durant leur séjour aux États-Unis? Fait-on quelque chose pour les protéger contre eux-mêmes et assurer leur vie religieuse? Toujours est-il qu'il y a plus d'un État mexicain qui vit, tout simplement, des dollars que les *braceros* ramènent des États-Unis. Le fédéral, en effet, laisse peu de chose aux percepteurs des différents états (au Canada, on dirait, des différentes provinces). Les pauvres dollars de ces sacrifiés, qui ne peuvent gagner leur vie dans leur propre patrie, arrivent à être encore la principale ressource de bien du monde.

Cette misère du pauvre peuple se manifeste dans tous les domaines. Dans l'*alimentation*. On a calculé que le Mexique a besoin de 70 milliards de calories par jour. Les produits nationaux ajoutés à ceux que l'on importe en donnent 40 milliards. Cela veut dire qu'il en manque 30 milliards, — environ 43%, — et on peut être sûr qu'une partie de la population a plus que sa part. On m'a souvent répété qu'avec ses fèves, son chili, son maïs, le Mexicain du peuple mangeait bien. Je n'ai jamais été assujéti à ce régime, et il m'est difficile de juger de la valeur de cette affirmation. Dans le *logement*. D'après *El Sinarquista* du 1^{er} février 1952, on trouve les références suivantes au recensement de 1940: treize millions de Mexicains dormaient alors par terre, ou plutôt sur un *petate* (natte en fibre de palmier). Au congrès d'architecture qui eut lieu l'automne dernier, l'architecte Felix Sanchez annonça que durant les derniers dix ans, en comptant les constructions en cours ou projetées, on avait bâti 36,000 appartements; on en aurait besoin d'un million. Sans compter les 220,000 logements qu'il faudrait bâtir chaque année, en raison de l'augmentation de la population (*La Nacion*, 26 oct. 1952.) Aussi, une quantité énorme de personnes, surtout à la campagne, vivent dans des conditions infrahumaines: dans des chaumières, des huttes, des cavernes, etc., à peu près sans hygiène. Dans la *chaussure*. D'après le recensement de 1940, 6 millions allaient pieds nus, 4 millions chaussaient des *huaraches* (sandales indiennes, faites de semelles avec courroies pour les assujettir), 9 millions avaient des souliers. Dans les pays tropicaux, où abondent les scorpions et les serpents, le fait méritait d'être noté.

On comprend que le ministre des Finances, se faisant l'écho fidèle de son président, ait insisté sur la nécessité de la justice sociale.

Nous ne le suivrons pas dans la partie-programme de son discours, où il développe ses projets. Ce fut assurément un acte méritoire de courage que de mettre les banquiers — ils règlent le cours de la vie commerciale — et le pays tout entier devant une situation qu'il faut étudier avec un sens aigu de la responsabilité. La dernière phrase de son discours, où il cesse de parler en économiste pour tenir un langage simplement humain, fut applaudie par tout le pays. « Messieurs les délégués, ce dont nous avons le plus besoin, en ce moment, c'est d'un esprit courageux, qui ne se traîne pas à travers les problèmes et les difficultés avec une torpeur de suicide, mais s'appuie sur la sereine confiance que nous saurons, en travaillant et en nous dévouant, les surmonter, et être ainsi à la hauteur du destin de la patrie. » En d'autres termes, par delà les facteurs économiques, les valeurs humaines remontent toujours. On est en train de découvrir que, ces derniers temps, au Mexique, celles-ci ont été trop sacrifiées aux facteurs économiques, ou plutôt aux intérêts d'un très petit groupe d'hommes qui, par leur égoïsme, ont mené le pays à la ruine. Là-dessus, il peut être opportun de faire les deux observations suivantes, qui ne s'appliquent pas seulement au Mexique.

Deux conclusions. — 1. On est souvent enclin, dans les discussions d'intérêts matériels, à prendre des solutions partielles pour des solutions vraies. Cette manière de voir est complètement fautive. Quand il y a un conflit entre patrons et ouvriers, par exemple, il est possible que l'une des deux parties arrive à imposer sa solution. Si les intérêts essentiels de l'autre partie ne sont pas sauvegardés, il est manifeste que cette solution n'est pas vraie, elle ne fait que reculer le conflit, qui éclatera demain avec une force d'autant plus irrésistible qu'elle aura été plus longtemps et plus injustement contenue. Qu'on ne dise pas: « Tant pis! Que ceux de demain s'arrangent! Moi, je me tire d'affaires! » Ceux qui se tirent d'affaire aux dépens d'autrui paraissent manquer à l'honnêteté professionnelle. Et il y a tellement de procédés incorrects: on peut acheter, directement ou indirectement, le législateur, le fonctionnaire, pour qu'ils favorisent indûment l'une des deux parties, on peut trafiquer directement avec le chef du syndicat qui fera ses affaires personnelles sur le dos des ouvriers qu'il représente, on peut imposer une solution de force à un adversaire dont on a mesuré la faiblesse, etc. Il est très important que dans les conflits d'affaires on ait, de part et d'autre, des personnes parfaitement honnêtes et de force matérielle ou morale à peu près égale. On arrivera à la conclusion peut-être plus difficilement que si l'on était seul à négocier, mais celle-ci reposera non sur l'iniquité ou le paternalisme, mais sur la justice sociale.

Peut-être se trouvera-t-il des personnes, surtout aux États-Unis, qui trouveront la situation mexicaine présente faite sur commande; c'est pourquoi elles viennent si volontiers monter des entreprises ici. Il est à peu près impossible aux Mexicains de résister aux pressions de créanciers qui tiennent tous les cordons de la bourse; on a, ou peu s'en faut, éliminé la possibilité d'une concurrence efficace de la part de puissances financières non américaines, si bien que le monopole est à peu près sans issue. L'affaire des *braceros* démontre que les États-Unis peuvent disposer presque à volonté non seulement des matières premières et du marché, mais même des hommes. A-t-on besoin d'une main-d'œuvre à bon marché? On ouvre la frontière, et tous s'y précipitent. Le besoin a-t-il diminué ou disparu? On entrouvre ou on ferme la porte. L'empire économique est entier. On n'a même pas l'odieux tracassier de gouverner dans des conditions semblables. C'est plus facile de laisser cette corvée aux gens du pays. Il y aura toujours assez de monde pour s'accrocher à ceux qui ont l'argent, leur faire la cour et leur dire combien ils sont admirables... Cette manière de voir nous paraît

non seulement erronée, mais dangereuse. Elle risque de préparer de terribles lendemains.

Plus on y réfléchit, plus il apparaît que le principe de la lutte industrielle est dangereux pour l'existence même de la société, qu'il s'agisse de la lutte immodérée entre concurrents pour aboutir au monopole (encore qu'une concurrence subordonnée au bien commun paraisse être une des conditions de bien-être dans la société moderne) ou de la lutte des classes, dont le terme ne peut être que l'injustice et la révolution. Par contre, la justice sociale exige la recherche du bien commun et la subordination des forces sociales à ce but. Le bien commun, d'autre part, ne peut être assuré sans une autorité matérielle et morale qui, au besoin, servira d'arbitre entre les forces en conflit et défendra la partie la plus faible.

2. Depuis le commencement de la révolution jusqu'à ces dernières années, l'idéologie révolutionnaire avait, comme Janus, deux têtes. On dénonçait le clergé comme responsable des maux dont souffrait le pays, et on occupait les gens à la chasse au curé. De l'autre côté, on répétait souvent qu'il fallait faire quelque chose pour le peuple, pour les déshérités, etc. Cette dernière intention était louable, mais elle ne resta qu'une intention. Le tableau que nous avons dressé plus haut, en nous inspirant de documents officiels, montre où l'on a abouti après quarante ans d'une « révolution » dont les principes antichrétiens ne semblent pas pouvoir être effacés de la constitution et du code. Avant les réformes agraires, introduites avec trop d'incompétence sous le gouvernement du général Cárdenas, il n'y avait jamais eu cet exode de *braceros* aux États-Unis. Qu'on le veuille ou non, tout État doit s'appuyer sur une morale. Si ce n'est pas sur celle de l'Évangile, ce sera sur une « morale » déiste, humanitaire, révolutionnaire... Il est à peu près prouvé qu'à la longue cette dernière ne peut assurer le désintéressement nécessaire au bien commun. Alors, c'est la loi de la jungle qui revient, d'une jungle parfois policée, arrangée au goût du plus fort, jusqu'au jour où un plus puissant surviendra, avec d'autres règles de conduite qui imposeront d'autres mœurs; nuancée ou non, ce sera toujours la domination de la force contre la raison et contre l'essentielle charité. Cela, inévitablement, tant que Dieu, premier Législateur et souverain Maître des hommes, n'aura pas repris dans les lois et dans la vie la place dont il est impossible de l'écarter sans désastre.

Joseph-H. LEDIT.

Mexico, 10 mai 1953.

CORRESPONDANCE

Sur un article du R. P. Alexandre Dugré

MON PÈRE,

Votre article intitulé « Jeunesse en fleur, en fuite » (*Relations*, avril 1953, pp. 92-95) est à la fois décevant et attristant. Il déçoit, non par son style personnel, vivant, agressif, si bien fait pour fouetter et pour choquer, mais par l'écart manifeste qu'on y remarque entre, d'une part, un thème très noble et fort louable — la fidélité au sol — et, d'autre part, la façon maladroite, injuste et maladive dont vous le traitez.

1. Votre texte est d'abord *maladif*, obsédé. Pour étayer votre thèse, vous ne trouvez rien de mieux que de vous lancer dans une charge globale, imprécise, de biais, sans discernement, contre *l'ennemie, la ville*, cette maudite qui nuit à « l'établissement rural des jeunes ruraux ». Au compte de l'agglomération

urbaine, on découvre, en deux ou trois de vos paragraphes, les « vilains désirs », les « saletés, folies et complications », les « désirs coupables, toujours au vif », la « danse de Saint-Guy », un « bouillonnement d'appétits et de passions », les « dispositions vicieuses », les « sept péchés capitaux », la « sottise », la « paresse »; on assiste, ébahi, au « sale travail des maquignons d'amour », à la contagion des villes-poubelles, des alambics humains »; enfin on s'imagine, avec Mauriac, les « villes traversées par ces troupeaux de jeunes gens que saint Augustin appelle les ravageurs. Pour eux la femme est un gibier. Ils ont des âmes de chiens courants, de matous... Et j'en passe des douzaines, mon Père, de ces perles pesamment tombées de votre plume vengeresse, et lourdes de toutes les obsessions. Dans tout cela, pas une nuance, pas une distinction: la ville, c'est ça! Il n'est pas sûr que vos lecteurs sachent tous faire le partage entre ce qui est juste et ce qui ne l'est pas dans ce que vous écrivez.

Et la cause si belle que vous défendez, depuis tant d'années en des articles nombreux, ne vous donne pas raison, je crois, de sabrer dans tout ce qui n'est pas la bonne terre de chez nous.

2. Votre article constitue, en deuxième lieu, une *injustice*. A l'endroit de la terre d'abord, de cette belle terre qui vaut qu'on la défende, mon Père, mais de la bonne façon, en des termes lucides, nuancés, délicats, réalistes, constructifs, à l'instar de NN. SS. les évêques dans leurs lettres pastorales collectives sur *le Problème rural* (1937) et *la Colonisation* (1946). Injustice à l'endroit de la ville, également, dont il est faux d'écrire, sans les nécessaires ménagements, qu'elle est un réceptacle d'immondes, un aménagement de « saletés, folies et complications », où l'on accourt « par vilains désirs » et « dispositions vicieuses », et qu'elle constitue le meilleur bouillon de culture des « sept péchés capitaux », sous la baguette des « maquignons d'amour ». De tels propos, amenés sans distinctions, laissent à entendre que la ville est *essentiellement* mauvaise, et ses habitants, des réprouvés. Ce qui va totalement à l'encontre de ce passage bien clair de NN. SS. les évêques, dans leur lettre pastorale collective sur *le Problème ouvrier* (1950):

... Il ne faudrait pas croire qu'elle (la vie ouvrière des villes) est nécessairement meurtrière des âmes. La ville et le travail industriel ne sont pas en dehors du plan de Dieu et ne conduisent pas fatalement au matérialisme et à la déchristianisation des âmes. Le milieu ouvrier et industriel peut être sanctificateur (art. 37).

Cette espérance, mon Père, votre texte trop lourd tend à la détruire dans l'âme de vos lecteurs. On ne vous en veut pas de préférer « la campagne, qui sent le bon Dieu, à la ville, qui sent le péché »; mais réfléchissez simplement à l'effet de tels propos sur la plupart de vos lecteurs, qui habitent la ville et n'acceptent pas de sentir si mauvais. Vos imprécations sur l'usine, les petits logements et la mode « pas canonisée » ont un ton d'inexorable réprobation. Vous êtes sans pitié et sans égards pour tout ce qui ne sent pas l'humus du douzième rang.

Vos arguments contre la ville sont d'un tel ordre que, pour y répondre avec des arguments de même taille, il faudrait se livrer au jeu enfantin de dénombrer la multitude des saints « urbains » — ô horreur! — et de ces milliers de citoyens qui vivent en parfaits chrétiens. Vous prétendez sans doute qu'ils se sont sanctifiés *en dépit* de la ville. Je vous répondrai qu'ils ont aguerri leur spiritualité selon les exigences de leur milieu nouveau, exigences plus dures, je suis prêt à vous le concéder. Faudra-t-il, continuant le jeu, rappeler avec vous que « les jeunes ruraux ne sont pas tous des enfants Jésus »? Croyez-m'en, mon Père, à la campagne comme à la ville, l'homme reste lui-même, avec ses appétits, ses inclinations, ses faiblesses variables. Et puis, nul n'est tenté au delà de ses forces: nier cette vérité dans la pratique, c'est nier l'efficacité de la grâce divine; la vertu — ou le vice — n'a pas de lieu exclusif, mon Père, vous le savez tellement mieux que moi en théorie: vous n'avez donc pas le droit de l'accrocher à telle région ou à tel genre de vie.

Et s'il vous fallait des témoignages autorisés sur ce point, vous n'auriez qu'à relire l'article 37 de la lettre pastorale collective sur *le Problème ouvrier*, où il est dit:

... Nos familles urbaines, nos travailleurs possèdent de hautes et belles qualités... dévouement pour former chrétiennement leurs enfants et les préparer à la vie urbaine... grande générosité pour les infortunés... Cet esprit de sacrifice et de générosité au service du prochain et la pratique de toutes les vertus chrétiennes expliquent sans doute, avec la grâce de Dieu, l'éclosion de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses en milieu ouvrier.

Que voulez-vous dire alors, quand vous écrivez: « Peu de vocations après la première génération en ville. La cinquième sera la dernière, si elle existe »? Seriez-vous à ce point pessimiste, mon Père, et si bien renseigné sur l'avenir?

3. Finalement, « Jeunesse en fleur, en fuite » est une *maldresse*. Soyez assuré, mon Père, que vous ne riverez pas les jeunes ruraux au sol par des arguments du type « ville-poubelle »,

« campagne-senteur de Dieu » ou « la terre que ton arrière-grand-père cultivait ». Vous avez été injuste à l'endroit de la ville; mais celle-ci serait vraiment tout ce que vous en dites que vous auriez mauvaise grâce d'en décrire aussi parfaitement les abjections aux yeux des jeunes ruraux avides de « plaisirs mauvais ». Vous ne gagnerez jamais rien à vilipender — encore moins à calomnier — la ville, si votre objectif est de diminuer le nombre des « déserteurs ».

N'allez pas non plus parler exclusivement *poésie* au fils de cultivateur prématurément vieilli, au pas alourdi par de pesants travaux et aux bottes encrottées. J'ai connu durant des années les levers à cinq heures, les six vaches qu'il fallait traire matin et soir, les sept ou huit voyages de foin qu'il fallait rentrer à bras, à deux paires de bras, les écuries à nettoyer, les patates à ramasser, les labours à tracer, et le reste. Ce n'était pas toujours, comme vous dites, « un plaisir, un contentement de contenter les veaux, vaches, cochons, poulets »! Comment encore parler *épanouissement* humain à l'agriculteur qui parfois sait tout juste lire, a besoin de ses enfants d'âge scolaire pour les travaux des champs et dispose de fort peu de temps pour entretenir d'enrichissantes relations sociales? Comment enfin parler *avantages économiques* à ces trop nombreux cultivateurs qui, même aujourd'hui, ont peine à joindre les deux bouts et encore davantage à établir convenablement leurs fils, comme vous savez si bien le rappeler?

Ces quelques questions indiquent déjà dans quel sens doit s'exercer l'action des apôtres du terroir: une action positive, précise, concrète. Quelles circonstances allons-nous travailler à changer, pour que la vie rurale soit empreinte d'une vigoureuse poésie, marquée au coin de la morale, humainement riche et *financièrement avantageuse*? C'est ainsi, mon Père, qu'il conviendrait peut-être d'abord de défendre la terre; vous l'avez déjà fait, et magnifiquement; auriez-vous par malheur perdu la recette constructive?

En 1953, il est urgent de voir la vie et la ville telles qu'elles sont. Nous vivons dans une province aux deux tiers urbaine; en trente ans, malgré des efforts louables, la proportion entre le rural et l'urbain a été renversée. A côté d'une vie rurale indiscutablement avantageuse et épanouissante s'est développée, géante, la vie urbaine. Aujourd'hui, tout le réel — rural et urbain — s'impose à l'attention des pasteurs, sociologues et hommes politiques. Il ne s'agit pas de bouder ce qui est au souvenir de ce qui n'est plus, ou de ce qui n'est plus — selon certains — si important, ou si beau, ou si couru. Que l'on continue à défendre la terre, mon Père, mais pas sur le dos de la ville. Les sociologues que je connais ne se « réjouissent pas de voir la province de Québec industrialisée »: ils constatent simplement qu'elle l'est de plus en plus, vous présentent la réalité et vous invitent à y travailler, que vous l'aimiez ou non, et dans le sens même de votre option.

Il faut admettre, à côté de valeurs rurales bien définies et depuis longtemps assises, des valeurs urbaines, encore en friche si vous voulez, mais riches de toute leur jeunesse et *perfectibles* à l'infini. Contribuerez-vous au perfectionnement du cadre urbain ou continuerez-vous à en nier l'opportunité et la possibilité? Aiderez-vous les hommes là où ils sont, à la ville comme à la campagne, sans rien mépriser et sans désespérer de rien? Soit, l'exode vers les villes est un fait: *cela étant*, que faire de constructif pour que l'économie, la morale et la poésie soient sauvées? Tout est là. Les rêves bucoliques sont permis, admirables même, ce qui ne les rend pas pour autant réalistes.

Soyons présents à ce monde nouveau qui se construit aujourd'hui, aussi bien à la ville qu'à la campagne. Gardons la nostalgie des prés odorants, aimons la terre à la folie, mais acceptons la ville, avec ses laideurs que nous devons tâcher à corriger, avec ses avantages qu'il est juste de reconnaître. Les cadres ne valent ni mieux ni pis que les hommes qui les bâtissent. Aidez-nous à bâtir la ville, au moins en vous abstenant d'en parler.

Roger CHARTIER.

Québec, 10 mai 1953.

LES LIVRES

RELIGION ET MORALE

Henri DE LUBAC, S. J.: *Méditation sur l'Église*. Collection « Théologie ». — Paris, Aubier, Éditions Montaigne, 1953. 288 pp., 23 cm.

UN OUVRAGE sur l'Église du P. Henri de Lubac ne saurait nous laisser indifférents. Au Canada français, comme en bien d'autres pays catholiques, il se poursuit actuellement un approfondissement du « mystère de l'Église » qui ne va pas toujours sans quelque heurt ou friction. Depuis la publication de l'encyclique *Humani generis*, les considérations se sont multipliées sur le sujet; je n'en connais pas, pour ma part, de plus éclairantes pour l'intelligence, de plus réchauffantes pour le cœur, de plus tonifiantes pour la foi du chrétien que celles que nous livre le P. de Lubac dans ces pages à la fois si riches et si prenantes.

Oui, l'Église est un mystère; elle est au milieu du monde, et elle y assure aux hommes la liberté, en même temps qu'elle y « est messagère et ouvrière d'unité ». Elle est le sacrement de Jésus-Christ: « On se la dispute d'un camp à l'autre. Chacun veut avoir pour soi, contre l'autre, l'appoint de cette puissance morale. Chacun la somme de se prononcer pour sa cause, dont il fait une croisade; pour son parti, qu'il érige en mystique. Les uns l'annexent à la réaction, les autres à la révolution » (p. 166). Elle est l'*Ecclesia Mater*, à qui le catholique doit une filiale obéissance: « Là même où c'est pour lui un devoir d'agir, et par conséquent de juger, il entretient une certaine méfiance de principe à l'égard de son jugement propre; il tient donc à se faire contrôler, et s'il arrive qu'on le désapprouve, loin de s'entêter, il accepte au besoin de n'y pas voir clair... Il ne veut pas, même soumis à la rigueur en toutes choses, mener comme en marge de la communauté son œuvre propre. Il ne se reconnaît pas le droit de se dire l'homme de l'Église, s'il n'était d'abord et toujours, en toute sincérité, son enfant » (203).

À l'égard de cette Église, des tentations nous assaillent constamment: tentations d'assimiler notre cause à celle de l'Église, tentation surtout de critique, qui « s'insinue le plus souvent sous le déguisement du bien », et « se présente à l'apôtre comme un indispensable souci de lucidité » (p. 217). Que faire alors? On lira la réponse de l'A. dans ces deux admirables chapitres qui s'intitulent: « *Ecclesia Mater* », et « Nos tentations à l'égard de l'Église ». Je signale enfin, en terminant, la réflexion faite à propos de « la baisse de l'anticléricalisme ». Ce n'est pas toujours un heureux signe, dit l'A., car « elle pourrait signifier aussi que ceux par qui l'Église est connue, tout en proposant encore au monde quelques valeurs estimables, se seraient accommodés à lui, à ses idéaux, à ses conventions, à ses mœurs. Dès lors, ils ne seraient plus gênants... Et si nous vivons... à peu près tranquilles au milieu du monde, c'est peut-être que nous sommes tièdes » (p. 155).

Richard ARÈS.

François BOURASSA, S. J.: *La Virginité chrétienne*. — Montréal, L'Immaculée-Conception, 1952. 174 pp., 20 cm. Prix: \$1.25.

VOICI, sur l'excellence de la virginité, un livre que tout chrétien cultivé trouvera grand profit à lire et à méditer dans le Seigneur. Il traite le sujet en droite ligne, sur le plan objectif, sans recours ni à l'épisode ni à la psychologie, et sans citer ni Dante, ni Dostoïevsky, ni Péguy (pour grands qu'ils soient), mais l'Écriture sainte, les Pères de l'Église et saint Thomas. Suivant sans fausse honte la forme traditionnelle de l'exposition scolastique, cette étude, où l'on ne décèlera pas trace d'esprit polémique, détruit, par sa seule clarté et la rigueur de l'argumentation, une thèse qu'une certaine littérature, plus sentimentale et bien intentionnée que théologique et profonde, avait accréditée sur la supériorité objective du mariage.

L'A. cependant va bien au delà. Après avoir traité successivement du mariage, de la sainte virginité, de ses rapports avec l'humanisme, il s'élève jusqu'à l'unité de la vision et de l'action de Dieu, où se concilient les extrêmes, pour y résoudre l'antinomie apparente, à nos yeux charnels, du mariage et de la virginité. Ce sont des pages particulièrement pleines et calmes, qui font

honneur à la pensée théologique. Même sacramentel, le mariage n'est que perfection initiale, mixte, inachevée; sa perfection dernière et définitive et surabondante se trouve dans ce mariage virginal où l'élu, dans une extase sans fin, communie à l'unité des Trois Personnes. Tel est le « grand mystère » des noces de l'Agneau. C'est pourquoi, malgré les raisons apportées par l'A. lui-même dans l'introduction, il me semble que le vrai titre du livre devrait être *Mariage et Virginité*. Livre qui éclaire, livre qui nourrit. Sur des thèmes théologiques, on en voudrait toute une bibliothèque de cette qualité.

Luigi D'APOLLONIA.

L'Histoire de Dieu: II. *Histoire d'Abraham*; III. *Isaac et Jacob*. — Montréal, le Service diocésain des Cours de Bible, 1953. 144, 129 pp., 19.5 cm.

ON LIRA avec autant d'intérêt que le premier (voir *Relations*, nov. 1952, p. 306) les volumes suivants de l'*Histoire de Dieu*. Même style alerte et sobre pour présenter à des lecteurs adultes, dans une vivante mise en scène, les dits et faits de Dieu dans le monde, puis l'explication juste, simplement et brièvement formulée, du sens de l'action divine. Les dessins de Mme de Groot ont le mérite de s'adapter à l'esprit de l'histoire ici racontée; cette histoire, strictement religieuse, est un drame aussi mystérieux que dynamique; le ton religieux des dessins, leur vive animation et l'impression de mystère qui s'en dégage retiennent l'esprit et l'invitent à la réflexion.

Marie-Joseph D'ANJOU.

Pierre LORSON, S. J.: *Le Plaisir sanctifié. Pour une spiritualité des loisirs*. — Paris, Éditions Alsatia, 1952, 160 pp., 23 cm.

LA QUESTION des loisirs occupe de plus en plus les vrais chrétiens. On s'en est trop longtemps désintéressé. On a ignoré leurs répercussions dans la vie. Ils ont cependant des liens étroits avec la sanctification de l'homme. S'ils peuvent l'entraver, comme cela arrive trop fréquemment, ils peuvent aussi l'aider efficacement. Il y a toute une éducation à refaire sur ce sujet. Et pour qu'elle produise ses fruits, il faut remonter aux principes, établir solidement la nature et la nécessité des loisirs, puis étudier leurs principaux modes, dégager ce qu'il y a en eux d'honnête, de sanctifiant même, et les soumettre à une règle qui leur permette, en suivant les directives de l'Église, d'exercer leur rôle bienfaisant. Telle est la tâche qu'a entreprise l'A. et qu'il a, selon son habitude, accomplie avec succès. Ce livre prend place avec honneur à côté des nombreux ouvrages que le P. Lorson a publiés sur des sujets d'actualité, par exemple: *le Chrétien devant le racisme*, *Symphonie pacifique*, *Un chrétien peut-il être objecteur de conscience?* etc. Et comme eux, il éclairera les esprits et stimulera les volontés.

Joseph-P. ARCHAMBAULT.

PHILOSOPHIE ET SCIENCE

François DE LA NOË: *Le Monde en création*. — Paris, Éditions du Vieux Colombier, 1951. 223 pp., 21 cm.

LA CRÉATION dont parle François de la Noë est le dessein divin aperçu dans toute son ampleur, tel que réalisé d'abord en Adam, puis renoué dans le Christ. Le premier homme, créé non pas dans le temps, ni sans doute dans l'éternité, mais dans l'« intemporel », était pleinement conscient de ses privilèges et de sa qualité de chef d'une humanité en quelque sorte divinisée. Par sa prévarication, Adam « décréée » la Création, perd la conscience qu'il possédait du plan divin et plonge ainsi l'esprit humain dans la nuit. Dieu commence aussitôt à réorganiser l'univers désormais livré au temps et à la dispersion, à recréer patiemment l'humanité, à faire lentement émerger de la nuit du péché la lumière de la « conscience » (entendez de la conscience, chez l'homme déchu, de l'économie rédemptrice, de la création). Cette « parenthèse qui s'ouvre dans la création, c'est l'évolution ». L'évolution atteint son sommet et trouve son couronnement dans la personne du Christ, en qui et par qui l'humanité retrouve ses privilèges et son unité. Aujourd'hui, le moment est venu de la suprême option. Les efforts récents de la science

mettent en demeure le savant contemporain ou d'avouer son impuissance à comprendre l'univers ou de confesser l'existence d'un ordre spirituel transcendant le phénomène observable. Les philosophies existentialistes invitent l'homme ou à se replier sur son néant pour s'abîmer dans le désespoir ou à consentir à la création pour s'épanouir en Dieu. Les désordres économiques, sociaux, politiques et moraux, la haine et le désarroi qui brouillent les continents nous avertissent tout à la fois de la faillite de l'humanisme laïque et de l'intense besoin de rédemption et d'unité qui travaille l'humanité, pressée par les événements de retrouver son âme et de prêter enfin son concours à la création. L'heure est venue pour l'homme de revêtir la Sagesse de Dieu.

La difficulté d'un pareil essai vient de ce qu'il veut intégrer à une vision du monde substantiellement chrétienne des considérations plus ou moins hypothétiques. L'A., conscient de ce risque, soumet d'avance toutes ses opinions au jugement du Magistère. Il nous prévient aussi qu'un essai portant sur un objet aussi vaste doit laisser bien des points à approfondir et à préciser. Un lecteur bienveillant le reconnaît aisément et concède encore à l'A. le droit d'user d'un vocabulaire et d'un mode de composition bien à lui. Mais en matière de dogme et en matière connexe au dogme, il y a toujours inconvénient à faire abstraction des formulations traditionnelles et de la terminologie authentique. Un théologien de profession ou un philosophe scolastique auront sans doute raison de reprocher à l'A. plusieurs expressions pour les moins ambiguës. N'empêche que la conviction qui anime cette méditation et la profondeur des réflexions qui la remplissent constituent pour les hommes de notre temps un impérieux témoignage. Opposant triomphalement à l'existentialisme fermé la hauteur et la profondeur du mystère révélé, il convie tous les chrétiens à trouver dans l'approfondissement de leur foi et dans la pratique de la charité, non seulement la délivrance et le délestage de leur pensée, mais l'optimisme du cœur et la jubilation de l'esprit.

Jean RACETTE.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Jean DELÉPIERRE, S.J.: *Homme, où vas-tu? I. Premiers cheminement.* — Paris, Bruxelles, Les Éditions universitaires, 1952. 290 pp., 21 cm.

L'AUTEUR aborde la question de la vocation humaine non en spécialiste, ni en vulgarisateur, mais en « honnête homme » cultivé. Du côté de l'homme, une attente obscure; du côté de Dieu, un don gratuit. De là les aspects philosophique et théologique du sujet. Ces premiers cheminement servent d'introduction à la solution du problème. L'homme se situe à des niveaux divers: matière, vie, conscience, société, univers; ordres que l'A. décrit avec force détails, mais sans surcharge scientifique. En route, il rencontre des opinions divergentes sur l'humaine destinée. Elles se résument à deux: tout finit avec la vie; tout commence avec la mort. Il opte déjà pour la seconde et promet de la justifier. Cheminement efficaces qui dirigeront le lecteur vers la seule solution. Analyse longue, mais nécessaire, qui requiert du lecteur beaucoup d'attention. Il en reçoit récompense, car l'exposé méthodique et solide qu'il suit apporte à son esprit la joie de la vérité.

Arsène CHAMPAGNE.

Collège Saint-Ignace,
Montréal.

Frédéric KAHN: *Ton corps et toi.* — Ruschlikon-Zurich, Éditions Albert Müller, s. d. 799 pp., 605 ill., 25 cm.

IL EST NATUREL à l'homme de s'intéresser à soi-même, et l'on comprend la vogue que connaissent actuellement les sciences biologiques. Elles ont dû attendre, pour prendre leur essor, que des sciences plus fondamentales aient atteint une certaine maturité. Mais, depuis surtout la fin du XIX^e siècle, la chimie et la physique découvrent dans le vivant des merveilles de plus en plus étonnantes. Aussi a-t-on accueilli avec enthousiasme le présent ouvrage, publié d'abord en allemand juste avant la dernière guerre, et traduit depuis en plusieurs langues; Le sous-titre en explique bien la portée: « Anatomie et physiologie du corps humain mises à la portée de tous ». Il s'agit de vulgarisation, d'un effort pour représenter à l'imagination le mécanisme de notre corps. Cette imagerie simplifiée par les sciences

s'explique aujourd'hui le vivant. Mais elle n'en fausse pas la vision. En particulier, les dessins de l'A. — plus de 600 — sont une indiscutable réussite pédagogique. Les professeurs y trouveront une mine de suggestions. Ajoutons que l'impression en est impeccable.

On peut regretter seulement le manque d'une philosophie authentique de l'existence humaine. L'horizon de l'ouvrage reste exclusivement biologique. A en croire la conclusion, l'« utopie » dont rêvent depuis toujours les humains se réalisera quand la biologie, parvenue au terme de son œuvre, aura redonné à la vie humaine sur terre sa durée normale: « Et les jours de l'homme seront de cent vingt ans. » Il eût mieux valu ne pas toucher à ces problèmes. Il faudra plus que des hormones pour guérir l'homme de son égoïsme, et l'analyse psychologique elle-même, si elle le lui révèle, ne lui apprend quand même pas le sens vrai de l'amour.

Robert PICARD.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

SOCIOLOGIE, ÉCONOMIQUE

Albert NEVETT: *Too Many of Us? Population Trends. Birth Control. Marriage Problems. Gandhiji's Lead.* — Poona, Indian Institute of Social Order, 1952, 188 pp., 21 cm.

DEPUIS quelques mois, l'Inde occupe une place importante dans l'opinion publique mondiale. Cette fois, c'est grâce à sa politique internationale. Il n'y a pas si longtemps, on n'en connaissait que les temples et... la famine. L'A. nous introduit au cœur du problème démographique indien, sans prétention scientifique aucune, mais avec le bon sens d'un homme qui cherche à comprendre les difficultés d'autrui. Certains Occidentaux croient, en effet, avoir trouvé la panacée universelle qui guérira toutes les misères d'Orient: décréter que la maternité est un accident regrettable, disons plus, une maladie dangereuse pour la mère, la famille, la nation, et, par conséquent, répandre à tout prix les procédés de la limitation artificielle des naissances.

Bien entendu, ces derniers qualifient l'attitude catholique d'« obscurantisme moyenâgeux ». Mais il n'y a pas que les catholiques à condamner le *birth control*. Gandhi lui-même a censuré souvent, et à la face de l'Inde entière, les méthodes anti-conceptionnelles, proposant à la place la continence volontaire. De plus, un bon nombre d'Indiens influents connaissent l'Angleterre, et son histoire contemporaine leur apprend l'immense perte de dynamisme national qu'y cause, entre autres erreurs, le *birth control*. Ils connaissent aussi l'Amérique... et s'étonnent que de cette partie du monde, qui souffre d'un surplus considérable de production agricole, leur vienne une propagande qui les presse d'avoir moins d'enfants, parce qu'on ne peut les nourrir! Mais il n'est pas vrai que les enfants d'Orient doivent mourir de faim. Il y a encore d'immenses territoires qui pourraient être cultivés, ne serait-ce que pour l'avoir déjà été. Partout le rendement agricole pourrait être accru. Enfin, l'industrialisation en cours ouvre d'innombrables possibilités d'amélioration du niveau de vie. De tout cela, l'A. apporte des preuves abondantes et précises.

Les Orientaux attendent notre compréhension et notre sympathie. Non la sympathie (?) qui détruit chez eux l'esprit de famille et pervertit la race dans son instinct le plus profond, celui de sa continuation; ni la sympathie (?) qui fait l'aumône et maintient outrageusement le bénéficiaire dans un état d'infériorité. Mais la sympathie vraie qui collabore, avec le moins d'égoïsme possible, à l'épanouissement des virtualités de chaque nation.

Robert-J. BALLON.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Marcel PAUWELS: *Analyse de l'Exploitation.* — Bruxelles, les Éditions comptables, commerciales et financières, 1952, 3^e édition. 290 pp., 25 cm.

L'AUTEUR analyse l'exploitation sous quatre aspects qui constituent les quatre parties de son ouvrage: a) le capital et le revenu de l'entreprise; b) la productivité économique; c) la rentabilité; d) la sécurité financière de l'entreprise. Dans la première partie, il met au point sa conception de l'entreprise et du capital. En soulignant le double aspect de l'entreprise (unité de production et unité financière), il indique le rapport entre la productivité de l'exploitation et le rendement financier de l'entre-

prise. Dans la deuxième partie, il observe les variations constatées dans les charges et les produits. L'étude des causes de ces variations montrera l'action des influences externes, indépendantes de l'activité exercée dans l'entreprise. Dans la troisième partie, sont examinées les méthodes employées pour permettre à la direction soit d'isoler l'action des facteurs internes de la productivité, soit de mesurer les prestations fournies par les forces humaines et mécaniques et aussi de contrôler l'organisation rationnelle de l'entreprise. Enfin, dans la quatrième partie, la sécurité financière, condition vitale d'une saine exploitation, fait l'objet d'une investigation intéressante sur l'actif et le passif d'une entreprise.

L'A. apporte vraiment du neuf sur la dynamique de l'exploitation. D'ordinaire, les intéressés à une entreprise se contentent du résultat d'un bilan et du compte « profits et pertes ». Mais ceux qui veulent sonder la stabilité, la sécurité et la rentabilité d'une entreprise ont besoin de décomposer les chiffres du bilan, et sur une longue période. Souvent, l'entrepreneur ne voit que le revenu immédiat de son capital: peu lui importent les sources de bénéfices de l'entreprise, pourvu que le dividende réponde à son attente. Mais les dirigeants, qui ont la charge des intérêts durables de l'affaire, doivent dans leurs décisions se laisser guider par leur désir de perfectionner l'exploitation et de consolider la situation financière de l'entreprise. C'est dans cette perspective que l'A. envisage l'exploitation. En cela, il apporte du neuf; il fait le lien entre l'exploitation d'un entrepreneur et l'exploitation d'une entreprise. Les valeurs stables et permanentes doivent passer avant le profit immédiat et aléatoire. Si les hommes d'affaires, les patrons et les comptables lisaient cet ouvrage, ils commettraient moins d'erreurs.

Émile BOUVIER.

Maison Bellarmin.

CANADIANA

Arthur R. M. LOWER: *Canada. Nation and Neighbour.* — Toronto, The Ryerson Press, 1952. 202 pp., 22 cm.

RIEN de ce qu'écrit le professeur Lower ne peut laisser indifférent un Canadien cultivé. Nous lui devons déjà plusieurs volumes sur le Canada. En voici un autre où se trouvent décrite la vie intime de notre pays et analysées ses relations avec le grand voisin, les États-Unis. Que d'observations profondes et justes il y aurait à souligner dans ce nouveau volume! La France, nous dit l'A., possède 125 millions d'acres de terres cultivées, le Canada en a 60 millions: voilà l'une des principales raisons qui fait de la France une grande puissance et empêche le Canada d'en être une. C'est probablement sur le Canada français que l'A. exprime les vues les plus intéressantes. Le chapitre 8 intitulé « *French Canada and National Policy* » est à recommander à cet égard, bien qu'il contienne des simplifications qui auraient besoin d'être nuancées, comme ce passage où l'A. qualifie indistinctement d'« *extreme nationalist* » le *Devoir*, le chan. Groulx, l'*Action Nationale* et la *Nation* de Québec (p. 102). Il insiste, par contre, avec raison sur le fait que le Canada français a développé chez lui depuis longtemps — depuis cent cinquante ans — une véritable conscience nationale, tandis que le Canada anglais vient à peine d'y atteindre. Cela tient jusqu'à un certain point au peu de densité et d'intérêt humain de l'histoire du Canada anglais. Voici comment l'A. présente ce point de vue (p. 90): « *French Canada has its martyrs' role, than which none was more impressive, its heroic women and all the long tale of resistance of the few to the many in the last bloody act of the French drama in America... But English Canadians, not very much interested in their past anyway, have to take refuge in a minor military man or two, some politicians of doubtful virtue, or Laura Secord and her cow. As school children, they are dutifully introduced to the great men of French Canada, Cartier, Champlain and the rest, but they soon become conscious that these men are the heroes of another people.* » Ouvrage instructif et qui provoque à la réflexion.

Richard ARÈS.

Chan. Georges PANNETON et abbé Antonio MAGNAN: *Le Diocèse des Trois-Rivières, 1852-1952.* — Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1953. 380 pp., 22.5 cm.

DES biographies du clergé actuel, agrémentées de 270 photos, et ces notes historiques sur un diocèse canadien sont plus qu'un monument à l'histoire trifluvienne, c'est une riche contri-

Humanités gréco-latines

Cours de 8 ans

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

Montréal - 26

L'ÉCOLE DE FORMATION SOCIALE

aura lieu, cette année, du 18 au 23 juillet, à la Villa Saint-René-Goupil, 910, boulevard Taschereau, Ville-Jacques-Cartier, en face de Montréal. Le sujet:

L'Organisation professionnelle corporative

S'adresser à

Un feuillet, exposant la méthode adoptée et donnant des renseignements d'ordre pratique, est envoyé sur demande.

L'Institut Social Populaire
25 ouest, rue Jarry - Montréal-14
Téléphone: VE. 2541

Les Écoles séparées d'Ontario

par le P. ALBERT PLANTE, S. J.

Volume de 104 pages, Collection « Relations », n° 3

Excellent prix de fin d'année pour les grands élèves des institutions d'enseignement.

Prix: \$0.75 l'exemplaire, \$7.50 la douzaine,
\$56.00 le cent.

Port en plus.

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-14

Aux parents qui songent
à orienter leurs fils vers
le cours classique

Le Collège Sainte-Marie

offre un précieux service :

Un examen standardisé d'aptitudes aux études classiques

Dates des examens : 13 juin
17 juillet
28 août

TÉLÉPHONES:

1180, rue Bleury
Montréal

Préfet des études: BE. 6051
Préfet de discipline: LA. 5962
Portier: LA. 5125

FRAIS: Les frais de l'examen sont de trois dollars payables le jour même de l'examen. Pour les élèves qui, par la suite, s'inscriront au Collège Sainte-Marie, ce montant sera déduit des frais d'inscription (qui sont de cinq dollars).

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social: Montréal

Charbonneau Limitée

Fabricants de

BISCUITS, CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

Tél. FAIKirk 1116
Échange privé

bution à l'histoire de l'Église canadienne et même à l'histoire générale. Un travail patient de recherches note les communautés à mesure qu'elles arrivent, et les religieux prêtres, nés ou rattachés au diocèse. Cela commence par quatre martyrs canonisés: Brébeuf, Lalemant, Daniel et Garnier. Les premiers prêtres nés aux Trois-Rivières sont ordonnés par Mgr de Laval: M. de Francheville et les jumeaux Claude et Pierre Volant de Saint-Claude, que suivront MM. de Varennes, de Tonnancour, de Normandie...

En 1852, le diocèse débute avec 90,000 catholiques et 51 prêtres, en 39 paroisses au nord et au sud du fleuve, jusqu'au delà de Weedon. En 1885, après la création des sièges de Sherbrooke et de Nicolet, on reste avec 32 paroisses, et l'émigration fait rage. Dieu merci, les richesses naturelles du Saint-Maurice entrent en jeu: l'eau et le bois, qui créent le royaume du papier, agrandissent le royaume de Dieu. En 1952, 84 paroisses et desertes, 340 prêtres et 193,661 catholiques forment un beau diocèse, avec toujours plus d'œuvres, d'écoles et de maisons religieuses. L'optimisme est dans l'air. Félicitons les auteurs de leur beau travail et le diocèse de sa belle montée.

Alexandre DUGRÉ.

LIVRES POUR ENFANTS

R. BASTIN, O. M. I. L.: *L'Histoire sainte*. — Tournai, Casterman, 1952. 40 pp., 27.5 cm.

CET ALBUM de la collection « La Terre promise » raconte aux enfants l'Ancien Testament. Il débute par ces mots qui en disent l'esprit et la manière: « Si votre Maman vous racontait votre histoire, l'histoire de l'amour qu'elle vous porte, vous seriez vivement intéressé. Le bon Dieu a voulu, lui aussi, nous raconter « notre » histoire. L'histoire de son amour pour nous. Un amour qui remonte plus loin que notre naissance, plus loin que la naissance de nos parents, qui remonte jusqu'au début du monde, car dès ce moment-là, le bon Dieu nous a aimés. » Les enfants liront ce récit avec intérêt, en même temps qu'ils contempleront les magnifiques illustrations qui ornent cet album. A recommander comme cadeau à faire aux jeunes.

R. A.

DOLLARD DES ORMEAUX. — *Sang des Martyrs*. — Montréal, Éditions Fides, 1952. 96 pp. — *Pierre d'achoppement*. 85 pp. — *Trio d'amis*. 147 pp. — *Le Petit Acadien*. 103 pp. — *Claude l'orphelin*. 85 pp. Montréal et Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1952. Chacun, 24 cm.

LIVRES écrits pour les enfants des écoles primaires et racontant, sous une forme romancée, le premier (*Sang des Martyrs*), la vie du P. Pro, jésuite mexicain, le quatrième (*le Petit Acadien*), la déportation des Acadiens et le retour de quelques-uns d'entre eux pour reconstruire la nouvelle Acadie, et les trois autres, l'histoire de vocations enfantines à la vie religieuse, sacerdotale ou missionnaire.

R. A.

PAUL CUVELIER: *Les Nouvelles Aventures de Corentin*, 64 pp. — WILLY VANDERSTEEN: *Les Aventures de Bob et Bobette. Le Fantôme espagnol*. 70 pp. — Bruxelles, Éditions du Lombard, 1952. Chacun, 30 cm.

DEVANT le vif succès obtenu par le *Journal Tintin*, les éditeurs ont cru bon de publier en albums séparés quelques-unes des meilleures histoires qui ont orné les pages de cet hebdomadaire. Voici donc tout d'abord la suite des aventures de Corentin, ce jeune et sympathique héros, aux prises, cette fois, avec les dangers de la Chine mystérieuse. C'est un récit plein d'intérêt et de vie, que les enfants aimeront certainement. Quant au *Fantôme espagnol*, l'humour et la fantaisie y débordent à pleines pages. Personne ne peut à coup sûr prédire le prochain geste que posera M. Lambique. Ce genre empêche de trop prendre au sérieux des aventures où pourtant se joue le sort... d'un fantôme et se décide le destin d'une ville.

R. A.

RELATIONS

Les étudiants de 16 à 21 ans peuvent obtenir un

BREVET D'OFFICIER TOUT EN PRÉPARANT LEUR BREVET UNIVERSITAIRE

Les jeunes gens de seize à vingt et un ans peuvent maintenant obtenir un brevet d'officier dans la Marine, l'Armée ou l'Aviation du Canada, en vertu du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, tout en préparant leur brevet universitaire.

Il leur est possible d'être choisis pour entrer au Collège Militaire Royal du Canada à Kingston (Ont.), au Royal-Roads à Victoria (C.-B.), au Collège Militaire Royal de Saint-Jean à Saint-Jean (Qué.), ou à certaines universités.

En vertu de ce programme d'instruction, les étudiants touchent une généreuse aide financière de l'Etat pour tout le temps de leur cours académique.

Les jeunes gens qui se prévalent des avantages de ce programme doivent, une fois pourvus de leur brevet d'officier, servir au moins trois ans comme officiers dans l'arme de l'Active qu'ils ont choisie.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'immatriculation junior ou l'équivalent est nécessaire pour être admis au Collège Militaire Royal de Saint-Jean; les élèves des collèges classiques doivent, toutefois, avoir terminé leur rhétorique. Pour les autres collèges, il faut l'immatriculation senior.

IL FAUT:

- Etre célibataire
- Etre en parfaite santé
- Posséder les qualités exigées pour devenir officier
- Etre citoyen canadien ou sujet britannique
- Etre âgé de seize ans mais avoir moins de 20 ans au premier janvier 1953.
Pour les autres collèges, avoir moins de 21 ans.

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT

L'Etat se charge du coût des manuels, des instruments, de l'enseignement et des autres frais nécessaires. Tout le temps du cours, la nourriture et le logement sont fournis gratuitement, ou on accorde une allocation de subsistance. Les étudiants toucheront \$30 par mois la première année de leur cours, et ils devront épargner à même leur solde de l'été l'argent dont ils auront besoin pour les frais accessoires des années académiques subséquentes.

Leur solde de l'été peut atteindre \$680, à part la nourriture et le logement, qui sont fournis gratuitement.

Les étudiants reçoivent aussi gratuitement les soins médicaux et dentaires, les uniformes et l'équipement requis pour leur instruction militaire, sans compter qu'ils ont droit à un congé payé chaque année.

On est prié de faire sa demande d'admission avant le premier juillet 1953.

**DEMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI
VOTRE FORMULE D'ADMISSION**

**FORMEZ-VOUS COMME
OFFICIER DES SERVICES
DE DÉFENSE DU CANADA**

Commission de sélection aux fins du programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, Chambre 2020, Edifice "B", Quartier Général de la Défense Nationale, Ottawa, Ont.

Veuillez svp m'envoyer des formules de demande d'admission et tous autres renseignements dont vous disposez sur le Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières.

NOM.....

ADRESSE.....

J'indique ci-dessous l'arme de mon choix:

MARINE

ARMÉE

AVIATION

UN BRAVE HOMME
peut se passer d'aïeux

...mais une Maison d'affaires doit avoir ses titres, ses références. Nos nombreux travaux en *chauffage-plomberie* pour hôpitaux, maisons d'enseignement, institutions religieuses, établissements industriels et commerciaux constituent, peut-on dire, nos quartiers de noblesse. Prévaliez-vous de l'expérience de nos techniciens et ouvriers spécialisés: ils allient théorie et pratique.



Pionniers du véritable chauffage par rayonnement au Canada

MARquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal

Achète

BIEN

qui achète
chez

Dupuis Frères
LIMITÉE
MONTRÉAL

● Une économie

● Un régal

Servez les délicieuses soupes

HABITANT

Aux pois - Aux légumes - Aux oignons

DÉPOSEZ VOS ÉCONOMIES

À LA

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

IL Y A UNE SUCCURSALE
DANS VOTRE VOISINAGE

Pour être bon coopérateur, il ne suffit pas d'avoir dans sa tête une magnifique synthèse des connaissances économiques, en même temps que toutes les recettes de la technique coopérative. Il faut également posséder dans son coeur une sincérité indéfectible, un profond sentiment de la solidarité humaine et par-dessus tout la vraie charité, celle qui vous fait vouloir efficacement le bien de vos frères, cette charité qui est la plus sublime application du **chacun pour tous et du tous pour chacun.**

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

“Relations” vous plaît, parlez-en à vos amis